



La Bibliotheque Des Predicateurs

Qui Contient Les Principaux Sujets De La Morale Chrétienne, Mis par ordre
alphabétique

J - O

Houdry, Vincent

Lyon, 1717

Jugement Particulier, qui se fera de chacun de nous à l'instant de notre
mort, & tout ce qui regarde ce sujet.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-75872](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-75872)

JUGEMENT PARTICULIER,

QUI SE FERA DE CHACUN
de nous à l'instant de notre mort ; & tout ce qui
regarde ce Sujet.

AVERTISSEMENT.

Ln'y a point de Fidele qui ne doive sçavoir qu'il y a deux jours marquez dans les Arrests de la Providence, ausquels tous les hommes doivent comparoître devant Dieu, pour rendre compte de leurs actions, & subir ensuite la sentence de ce Juge souverain. Le premier, est celui auquel chacun sort de cette vie ; le second, à la fin des siècles, lors que tous les hommes ensemble paroîtront devant ce terrible Tribunal. Le premier jugement s'appelle particulier, & le second jugement general ; & nous avons à traiter de l'un & de l'autre en deux titres differens, comme ils sont separez tous deux d'un assez long intervalle de temps.

Pour ce qui regarde le premier, on en parle assez rarement en Chaire, & les Livres spirituels n'en disent que peu de choses : c'est pourquoi nous aurons de la peine à nous tenir à ce qui le distingue du jugement general, sans rien dire de ce qui peut estre commun à tous les deux ; car les passages de l'Écriture & des Saints Peres, les exemples, les motifs de crainte, & l'issüé de ces deux jugemens, tout cela peut estre appliqué à l'un & à l'autre. Je crois pourtant qu'on trouvera suffisamment dans ce Recueil de quoi fournir à ces deux sujets.

Il faut seulement remarquer, que comme nous touchons de plus près au jugement particulier, il est aussi plus capable de faire impression sur nous, & que s'il ne donne pas lieu à de si grands traits de l'éloquence, ni à des mouvemens si pathétiques, il a en recompense quelque chose de plus sensible, & qui nous interesse personnellement, persuadez comme nous le sommes déjà, que nous devons y paroître en peu de temps.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Deseins & Plans de Discours sur ce sujet.

I. ON peut considerer trois choses dans ce jugement qui se fait de chaque homme en particulier à l'article de la mort. Ou si vous voulez, on peut se représenter les pecheurs, en trois circonstances qui se rencontrent en même temps, & qui sont capables de faire impression sur son esprit. 1°. Le pecheur cité pour comparoître au jugement de Dieu. 2°. Le pecheur accusé en ce jugement, & convaincu des faits dont il est chargé, sans excuse & sans replique. 3°. Le pecheur condamné dans ce même jugement par un arrêt décisif & irrevocable.

Premiere Partie. Le pecheur cité de comparoître au jugement de Dieu. 1°. La surprise où se trouve l'ame qui dans ce moment se voit separée de tout ; hors de la prison de son corps ; hors de ce monde visible ; hors des limites du temps ; hors des compagnies du siècle ; en un mot, seule, sans rien emporter de ce monde que ses actions, qui sont le sujet de sa juste crainte. 2°. La frayeur dont elle est saisie en ce moment, semblable à celle dont fut frappé Balthazar, quand il apperçut une main qui écrivoit sur la muraille de la sale du festin où il étoit alors, l'arrêt de sa mort, sans entendre ce que cette écriture signifioit. La pâleur de son visage, & le tremblement de tout son corps marquoit assez qu'il avoit tout à craindre d'un événement si surprenant & si imprévu. 3°. On peut juger quelles alarmes donne alors à ce pecheur une conscience criminelle, qui l'accuse & qui le condamne déjà par avance ; particulièrement quand il fait réflexion

qu'il n'y a plus de moyen de fléchir le Juge irrité, devant lequel il va paroître ; qu'il a laissé passer le temps de l'appaiser par la penitence, & qu'il ne lui reste aucun moyen de se le rendre favorable. 4°. Quand il pense à l'importance de l'affaire qu'on va décider en dernier ressort ; sçavoir, de son bonheur ou de son malheur éternel, dont il a tout sujet d'apprehender l'issüé, n'ayant mis nul ordre à son salut. C'est en vain qu'il demandera du temps & du délai : *Inducias usque mane*, & qu'il forme des regrets du peu de soin & de précaution qu'il a pris pour cette affaire.

Seconde Partie. Le pecheur accusé au jugement de Dieu ; car l'ame separée de son corps sera en même temps présentée devant le Tribunal de son Juge, pour y subir l'examen ; mais quel Juge ! mais quel examen ! On examinera 1°. les pechez qu'elle a commis ; 2°. Le bien qu'elle a ômis ; 3°. Le bien même qu'elle a mal fait ; 4°. La grandeur des bienfaits qu'elle a reçus de Dieu, & dont elle a si mal usé ; la multitude des lumieres & des graces dont elle a été prévenue, & qu'elle a méprisées ; la sainteté de l'état où Dieu l'avoit appelée ; les moyens seurs & faciles qu'elle avoit eus de se sauver, & qu'elle a negligez. On lui fera rendre compte des talens naturels qu'elle a reçus, & quel avantage elle en a retiré pour son salut ; compte des biens de fortune, & à quoi ils ont été employez ; compte des pechez qu'elle a fait commettre, ou qu'elle n'a pas empêché ; on examinera même le peu de bien qu'elle a fait, pour en voir les défauts ; en un mot, on examinera

Eccle. 12. examinera tout : *Cuncta, que sunt, adducet Deus in iudicium.* Dieu fera voir à cette ame toutes ses actions, & tous les pechez, non plus dans les faulces lumieres des sens, ou de ses passions : mais dans les lumieres de la verité même ; elle en jugera comme Dieu en juge ; elle les verra, non plus d'une vûë confuse & superficielle ; mais distincte, & revêtus de toutes leurs circonstances : de maniere qu'elle demeurera convaincuë, sans réponse, & sans replique, & se condamnera elle-même.

Troisième Partie. Sera de considerer le pecheur condamné en ce jugement par un arrêt irrevocable, qui contient 1°. La reprobation du criminel, & qui est un acte d'entendement, par lequel le Fils de Dieu son souverain Juge, ayant mis toutes les actions de sa vie dans la balance, tout pesé & considéré avec une exacte justice, juge qu'il est indigne de la beatitude, de la gloire, & de tout bien. 2°. Jugement infailible, qui n'est point sujet à l'erreur, ni à la surprise, comme celui des hommes. 3°. Jugement & arrêt qui porte un éternel abandon de Dieu, qui livre cette ame criminelle au pouvoir du démon, &c. 4°. Arrêt qui est exécuté sur l'heure ; de sorte que l'ame reprouvée au premier moment de sa reprobation voit l'éternité malheureuse qui se déplit devant ses yeux ; & souffre, pour ainsi dire, son enfer tout à la fois, &c.

II. APRES avoir montré la difference qui est entre le jugement particulier, & le general, qui se fera de tous les hommes à la fin des siècles ; il faut faire voir que le particulier, quelque severe & rigoureux qu'il puisse être, se fera à l'instant même de notre mort.

1°. Le Juge est toujours present ; car c'est un Dieu-homme, qui entant que Dieu est par tout & remplit tout, & entant qu'homme connoit tout ; & il faut montrer qu'en l'une & l'autre qualité, il est engagé de juger les hommes, & de leur faire rendre compte de leurs actions. 2°. L'accusateur n'est pas loin, c'est le démon, qui s'appelle dans l'Apocalypse, l'accusateur de ses freres, & qui pousse du desir de notre perte, nous accusera de tous les pechez que nous aurons commis, & nous en supposera même de faux, fondé sur les plus legeres conjectures ; & c'est contre cet accusateur vigilant & animé que nous aurons à nous défendre. 3°. Le témoin sera notre propre conscience, & l'ame étant alors separée de son corps, sera incapable de se tromper, ni par ignorance ni par oubli, & par consequent sachant l'état où elle est à l'égard de Dieu, se jugera & se condamnera elle-même.

III. 1°. Il faut souvent penser à ce jugement qui se fera de nous à l'instant de notre mort : la foi, la raison, l'autorité de l'Eglise & de tous les Peres nous avertissent qu'il ne sera pas temps d'y penser à l'article de la mort, quand il faudra y comparoitre. 2°. De quelle maniere il y faut penser, c'est de s'y préparer, mettre ordre à sa conscience, prévenir l'examen & le jugement qu'on fera de nous, en nous jugeant nous-mêmes : *Si nosmet ipsos ad iudicaverimus, non utique iudicaverimus* &c. voir en un mot, ce que nous aurons à répondre à un Dieu, à qui rien ne peut être caché, & qui alors ne pardonnera rien.

1. ad Cor.

II.

IV. 1°. Il faudra paroître seul devant Dieu seul ; ce sera la premiere Partie. 2°. Il faut

dra seul répondre à Dieu, qui sera notre accusateur, notre juge, & qui aura été le témoin de toutes nos actions. *Pris des Essais de Sermons dans la Dominicale.*

CE qui nous doit inspirer une juste crainte de ce jugement, est ; 1°. Que nous aurons pour juge & pour partie un Dieu infiniment éclairé, qui ne peut ignorer la moindre circonstance de nos actions. 2°. Un Dieu irrité dont nous avons méprisé les graces, & abusé de ses bienfaits, & que nous sçavons avoir cruellement outragé ; mais qui sera alors dans la resolution d'en tirer une severe vengeance, & en pouvoir de se la faire.

V.

SUR la ressemblance qu'il y aura entre le jugement particulier qui se fera après notre mort, & le general qui se fera à la fin des siècles.

VI.

1°. Il y a du rapport entre les signes qui précéderont l'un & l'autre jugement : *Sol obscurabitur, luna non dabit lumen suum ; virtutes Calorum commovebuntur, &c.* On en peut faire une ingenieuse application, comme a fait le Pere Desingendes. 2°. La discussion des crimes sera exacte dans l'un & dans l'autre, avec cette difference, qu'il n'y aura rien à craindre dans le general, si nous sommes absous dans le particulier. 3°. Ce sera la même sentence qui sera portée dans l'un & l'autre jugement ; ou pour mieux dire, celle qui sera prononcée dans le general, ne sera qu'une confirmation de celle qui aura été portée dans le particulier.

Matth.
24

IL y a dans nous deux choses qui ont un rapport necessaire au jugement de Dieu ; l'une est notre foi, & l'autre est notre raison. En qualité de Chrétiens nous avons la foi, & en qualité d'hommes nous avons la raison. La foi est une lumiere surnaturelle que nous avons reçuë de Dieu dans notre Baptême ; & la raison est une lumiere naturelle que nous avons apportée avec nous en naissant. Or c'est par ces deux grandes regles, qui doivent nous diriger dans toute la conduite de notre vie ; & c'est par ces deux lumieres, par ces deux connoissances que Dieu nous jugera.

VII.

1°. Comme Chrétiens, il nous jugera par notre foi. 2°. Et comme hommes, il nous jugera par notre raison. Severité de ce jugement fondée sur la foi du Chrétien. Severité de ce jugement fondée sur la raison de l'homme criminel. *C'est un des desseins du Pere Bourdaloue sur le Jugement general ; mais qui convient également au particulier.*

1°. CE qui rend la mort terrible, c'est le jugement qui la suit, & auquel nous devons rendre compte de toutes nos actions, pour en recevoir la recompense, ou le châtiment qui leur seront dûs. 2°. Ce qui rend le jugement terrible, c'est l'examen qui le précède : *Si iustus vix salvabitur, impius, & peccator ubi parebunt ?*

VIII.

1. Pet. 2.

1°. L'INSENSIBILITE' de la plupart des hommes de ne penser au jugement de Dieu, que quand il y faut comparoitre. 2°. La surprise, l'embarras & la crainte où ils sont, quand ils sont presentés à ce Tribunal, sans avoir mis ordre à leur conscience, & sans avoir mis leur compte en état. 3°. Le desespoir où ils sont, quand ils se voyent justement condamnez à une éternité de supplices ; & pour conclusion, ce qu'il faut faire pour éviter tout cela.

IX.

ON peut prendre pour division de ce Discours ces trois paroles qu'une main miraculeuse écrivit autrefois sur la muraille de la sale de l'impie Balthazar, dans le dernier se-

X.

Daniel 5.

stin qui précéda sa mort: *Numeratum est, appensum est, divisum est.*

1°. *Numeratum est.* Tout est compté, c'est-à-dire, qu'on nous demandera un compte exact de tout ce que nous avons fait, dit & pensé. 2°. *Appensum est.* On y pesera tout au poids du sanctuaire, & dans la balance des jugemens de Dieu. 3°. *Divisum est.* C'est-à-dire, qu'on séparera le mal qui se trouvera

dans nos meilleures actions; ou bien, que nous serons séparés non seulement de la compagnie des vivans; mais encore du Ciel, & de la compagnie des Bienheureux, & de Dieu même, si nous sommes trouvez coupables. *L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, a traité & étendu ce dessein dans sa Dominicale; Sermon huitième après la Pentecôte.*

PARAGRAPHE SECOND.

Les Sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Pères.

Saint Augustin, l. 2. de *anima & ejus origine*, c. 4. parle du jugement particulier: mais il n'en dit que peu de choses.

Le même, sur le titre du Pseume 147. montre qu'il faut plus craindre le mauvais état de notre conscience, que le Juge qui nous doit juger.

Saint Gregoire, lib. 4. *Moral.* rapporte plusieurs raisons qu'ont les Saints de craindre le jugement de Dieu.

Le même, lib. 9. *Moral.* montre qu'il faut se juger maintenant, & se présenter devant Dieu en pleurant ses pechez, afin de ne pas être condamnez un jour, quand nous serons presentez à son Tribunal.

Le même, l. 23. *Moral.* enseigne la même chose.

Le même, *Homil.* 9. in *Evang.* explique la parabole des Talens, & montre que ceux qui auront plus reçu de Dieu, auront aussi un plus-grand compte à rendre au jugement de Dieu.

Le même, *Homil.* 39. in *Evang.* & lib. 24. *Moral.* c. 17. & 18. parle encore du jugement particulier.

Saint Bernard, in *Cantic.* Sermon 23.

Dionysius Carthusianus, in *Operibus Min.* Tom. 1.

Les Livres spirituels.

Grenade, en la *Guide des Pecheurs*, c. 7.

Du Pont, dans sa *Guide*, ch. 6.

Le même, dans ses *Meditations*, premiere Partie, a une *Meditation* sur ce sujet, divisée en plusieurs Points.

Le P. Nouët, Tome 6. de ses *Meditations*, dernière *Retraite* pour se préparer à la mort, seconde *Meditation* pour le dixième Jour, montre combien ce jugement particulier est redoutable, à cause de l'arrêt définitif qui y

sera porté.

Le P. Nepveu, Tome 1. de ses *Reflexions Chrétiennes*, & dans ses *Exercices*.

Besse, dans un livre particulier des *Quatre fins*.

Hortus Pastorum, *Lect.* 28. art. 1. fait voir qu'il y a un jugement particulier, & de quelle maniere il se doit faire.

Les *Essais de Morale*, Tome 4.

Le P. Delingendes, *Feria 6. Domin. 4. in* *Les Prédicateurs.* *Quadrage*, fait un discours de l'état de l'ame à l'instant de la mort.

Le P. Grizel, dans son *Avent* intitulé, *Balthazar*, *Serm.* 14. & 15.

Le P. Bourdalouë, dans son premier *Avent*, ne parle que du jugement general; mais ce Sermon convient également au jugement particulier.

Le P. de la Ruë, Tome 2. des *Sermons* imprimez sous son nom, a un Sermon special sur ce sujet.

Ce même Sermon se trouve aussi en abrégé dans les *Essais de Sermons* pour la Dominicale, le 8. Dimanche d'après la Pentecôte.

L'Auteur des *Sermons* sur tous les sujets de la *Morale Chrétienne*, dans sa *Dominicale*, 8. Dimanche après la Pentecôte, a aussi un Sermon exprés sur cette maniere.

Le P. le Jeune, Prêtre de l'Oratoire de Jesus, traite ce sujet en quatre Sermons. Dans le premier, il montre qu'il y a un jugement particulier, & de quoi nous y serons accusez; dans le second, des pechez d'autrui qui nous feront imputez; dans le troisième, des excuses qu'apporteront les pechez, & qui ne feront point reçus; dans le quatrième, de la condamnation de l'ame reprouvée.

PARAGRAPHE TROISIEME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

SI repensé interroget, quis respondebit ei? Jobi 9.

Quantus sum ego, ut respondeam ei, & loquar verbis meis cum eo? Ibidem.

Opus hominis reddet ei, & juxta vias singulorum restituet eis. Jobi 34.

Appendat me in statera justa, & sciat Deus simplicitatem meam. Jobi 31.

Quid faciam cum surrexerit ad judicandum Deus? Ibidem.

Non intres in judicium cum servo tuo. Psalm. 142.

Ne projicias me à facie tua. Psalm. 50.

Justitias judicabo. Psalm. 74.

Non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens. Psalm. 142.

Arguam te, & statuam contra faciem tuam. Psalm. 49.

Tu reddes unicuique juxta opera sua. Pf. 61.

Propter quid irritavit impius Deum? dixit

SI Dieu interroge tout d'un coup, qui pourra lui répondre?

Qui suis-je, pour lui répondre, & pour oser lui parler?

Dieu rendra à l'homme selon ses œuvres, & il traitera chacun selon le mérite de sa vie.

Que Dieu pese mes actions dans une juste balance, & qu'il connoisse la simplicité de mon cœur.

Que ferai-je quand Dieu s'élevra pour me juger?

Seigneur, n'entrez point en jugement avec votre serviteur.

Ne me rejetez pas de devant votre face.

Je jugerai les Justices mêmes.

Nul homme vivant ne sera trouvé juste devant vous.

Je vous reprendrai de vos crimes, & je vous exposerai vous-même devant votre face.

Vous rendrez à chacun selon ses œuvres.

Pour quelle raison l'impie a-t-il irrité Dieu? C'est

nim in corde suo : Non requirit. Psalm. 9.

Signasti quasi in saculo delicta mea. Jobi 14.

Circumdederunt me dolores mortis, & pericula inferni invenerunt me. Psalm. 114.

Non proderunt dextera in die ultionis; justitia autem liberabit à morte. Proverb. 11.

Verebar omnia opera mea; sciens quòd non parceres delinquenti. Jobi 9.

Pondus & statera judicia Domini sunt: & opera ejus omnes lapides sacculi. Proverb. 16.

Respicit Dominus vias hominis, & omnes gressus ejus considerat. Proverb. 5.

Omnis via viri recta sibi videtur: appendit autem corda Dominus. Proverb. 21.

Qui inspector est cordis, ipse intelligit, reddeatque homini juxta opera sua. Proverb. 24.

Cuncta, quæ fiunt, adducet Deus in judicium pro omni errato, sive bonum, sive malum illud sit. Eccle. 12.

In cogitationibus impij interrogatio erit, sermonum autem illius auditio ad Deum veniet, ad correptionem iniquitatum illius. Sapient. 1.

Virtus ab Altissimo, qui interrogabit opera vestra, & cogitationes scrutabitur. Sapient. 6.

Facile est coram Deo in die obitus retribuere unicuique secundum vias suas. Eccli. 11.

In fine hominis denudatio operum illius. Ibid.

Opera omnis carnis coram illo, & non est quidquam absconditum ab oculis ejus. Eccli. 39.

Non dicas: A Deo abscondar, & ex summo quis mei memorabitur? Eccli. 16.

Non te justifices ante Deum, quoniam agnitor cordis ipse est. Eccli. 7.

Reddam eis secundum opera eorum, & secundum facta manuum suarum. Jerem. 25.

Ipse revelat profunda, & abscondita, & novit in tenebris constituta: & lux cum eo est. Daniel. 2.

Non est personarum acceptor Deus. Act. 10.

Unumquemque juxta vias suas judicabo. Ezechiel. 33.

Vigilate, quia nescitis quâ horâ Dominus vester venturus sit. Matth. 24. & 25. & Marci 13.

Redde rationem villicationis tuæ. Luc. 16.

Scimus quoniam judicium Dei est secundum veritatem. Ad Roman. 2.

Qui reddet unicuique secundum opera sua. Ibidem.

Unusquisque onus suum portabit. Ad Galat. 6.

Dico autem vobis, quoniam omne verbum otiosum, quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii. Matth. 12.

Nihil mihi conscius sum; sed non in hoc justificatus sum. 1. ad Corinth. 4.

Si nosmetipsos dijudicavimus, non utique judicavemur. Ibidem 11.

Statutum est hominibus semel mori, post hoc autem judicium. Ad Hebr. 9.

Vivus est sermo Dei, & efficax, & penetrabilior omni gladio ancipiti; & pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus, compagum quoque ac medullarum, & discretor cogitationum & intentionum cordis. Ad Hebr. 4.

Appensus es in statera, & inventus es minus habens. Daniel. 5.

qu'il a dit en son cœur: Il n'en recherchera point la vengeance.

Vous avez mis mes pechez en reserve, comme dans un sac cacheté.

Les douleurs de la mort m'ont environné, & les perils de l'enfer m'ont surpris.

Les richesses ne serviront de rien au jour de la vengeance; mais la justice délivrera de la mort.

Je tremblois à chaque action que je faisois, sachant que vous ne pardonnez pas à celui qui peche.

Les jugemens du Seigneur sont pecez à la balance, & toutes ses œuvres ont leur merite & leur poids.

Le Seigneur regarde attentivement les voyes de l'homme, & il considere toutes ses démarches.

Toutes les voyes de l'homme lui paroissent droites, mais le Seigneur pese les cœurs.

Celui qui voit le fond du cœur, se sçaura bien discerner; & il rendra à l'homme selon ses œuvres.

Dieu fera rendre compte en son jugement de toutes les fautes, de tout le bien & le mal qu'on aura fait.

L'impie sera interrogé sur ses pensées, & ses discours iront jusqu'à Dieu, qui les entendra pour le punir de son iniquité.

La force & la vertu vient du Tres-Haut, qui interrogera vos œuvres, & qui sondera le fond de vos pensées.

Il est aisé à Dieu de rendre à chacun au jour de sa mort selon ses voyes.

A la mort de l'homme toutes ses œuvres seront découvertes.

Les œuvres de tous les hommes sont presentes à Dieu, & rien n'est caché à ses yeux.

Ne dites point: Je me déroberai aux yeux de Dieu, & qui se souviendra de moi du haut du Ciel?

Ne vous justifiez pas devant le Seigneur; parce que c'est lui qui connoît le fond du cœur.

Je les traiterai selon leurs merites, & selon les œuvres de leurs mains.

C'est lui qui revele les choses les plus profondes, & les plus cachées, qui connoît ce qui est dans les tenebres; & c'est en lui qu'est la vraie lumiere.

Dieu n'a point d'égard aux diverses conditions des personnes.

Je jugerai chacun de vous selon ses propres voyes.

Veillez, car vous ne sçavez à quelle heure votre Seigneur doit venir.

Rendez-moi compte de votre administration.

Nous sçavons que le jugement de Dieu est selon la verité.

Il rendra à chacun selon ses œuvres.

Chacun portera son propre fardeau.

Je vous dis que les hommes rendront compte au jour du jugement de toutes les paroles inutiles qu'ils auront dites.

Ma conscience ne me reproche rien; mais je ne suis pas justifié pour cela.

Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne ferions pas jugez de Dieu.

Il est arrêté que les hommes meurent une fois, & qu'ensuite ils soient jugez.

La parole de Dieu est vive & efficace, elle perce plus qu'une épée à deux tranchans; elle entre, & penetre jusques dans les replis de l'ame & de l'esprit; jusques dans les jointures & les moëlles, & elle discerne les pensées, & les mouvemens du cœur.

On vous a pesé dans la balance, & l'on vous a trouvé leger.

Exemples de l'Ancien & du Nouveau Testament.

L'exemple de Balthazar.

Je ne vois rien qui puisse donner une idée plus juste de l'état où se trouve le pecheur, lorsqu'il est cité au jugement de Dieu, que ce qui est marqué dans le Prophete Daniel, au sujet de l'impie Balthazar, dont la fin malheureuse fut marquée par ce peu de paroles,

dont ce Prophete fut l'interprete. Le Seigneur a compté, il a pesé, & il a séparé. Et hac est interpretatio sermonis. Numeravit Deus regnum tuum: appensus es in statera, & inventus es minus habens: divisum est regnum tuum. C'est là la triste, mais la véritable figure de ce qui

Daniel. 5.

se passe au moment de la mort du pecheur : tandis que nous vivons , nous ignorons le nombre de nos pechez , nous en diminuons le poids , & nous les confondons avec le peu de bonnes œuvres que nous faisons ; mais à la mort , le Seigneur nous fera voir , qu'il a compté nos pechez , qu'il a pesé nos vertus , & qu'il a démélé la paille d'avec le bon grain.

Ce que le saint homme Job pensoit de ce jugement.

Job. 9.

Ibid.

Ibid. 31.

Sentimens de David sur ce sujet.

Pf. 142.

La frayeur d'une ame criminelle, quand il faudra paroître devant Dieu exprimée par la crainte qu'eut la Reine Esther en se présentant devant le Roi Assuerus.

Voici le sentiment que le saint homme Job avoit du jugement particulier , & du compte que nous devons rendre à Dieu. Si Dieu, disoit-il , descendoit presentement pour me juger , & qu'il me fist le recit de toute ma vie , comment est-ce que je lui répondrois ? Si repentelement puissant & sage : qui pourra donc aller à son Tribunal , & y paroître avec assurance ? *Sapiens corde est , & fortis robore. Quantum sum ego , ut respondeam ei ?* Quand je croirois même être exempt de tout reproche , je ne me tiendrois pas pour cela hors de peril ; parce que vos yeux ne sont pas les miens , & que vous découvrez des taches , là où il ne me paroît que de l'éclat : *Quid faciam cum surrexerit ad judicandum Deus ? Que lui répondrai-je , lorsqu'il m'interrogera ? Et cum quaesierit , quid respondebo illi ?*

David , Pere & Roi malheureux , chassé du trône par son propre fils , & abandonné de son peuple , se tourne vers Dieu , & lui represente la dure extrémité où il est réduit. Tout le trahit , & tout conspire à le perdre. Ce n'est point là après tout , mon Dieu , reprend ce saint Roi , ce qui me touche le plus ; mais ce qui me fait trembler , c'est vous-même : ce sont vos yeux. Détournez-les seulement de mes pechez , & je suis content. Que l'orage éclate d'ailleurs sur ma tête pour m'accabler : je demeurerai ferme & tranquille au milieu de toutes les calamitez temporelles , si je puis me répondre , que vous ne voulez point entrer en jugement avec moi : car je sçai que nul homme ne sera justifié devant vous : *Quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens.*

Qui pourroit exprimer la crainte & la frayeur des pecheurs , quand ils paroîtront devant un Dieu offensé , & dont ils auront violé les loix ? Nous pouvons en juger par la crainte qui faisoit d'abord la Reine Esther , en se présentant devant Assuerus. Cette Reine qui pouvoit compter sur l'amour de son Epoux , voyant son visage enflammé de colere , parce qu'on avoit violé la loi , qui défendoit à toutes sortes de personnes d'aborder le Prince , sans un ordre exprés , lors qu'il étoit assis sur son trône. Cette pauvre Reine voyant le Roi en colere , dont les yeux menaçans sembloient être d'un mauvais présage , tomba dans une frayeur & dans une foiblesse , dont le Roi même eut bien de la peine de la faire revenir par le bon accueil qu'il lui fit , & par ses promesses , en l'assurant que la loi qu'elle craignoit d'avoir transgressée , ne la regardoit point. Quelle sera la crainte d'une ame criminelle qui se présentera devant Dieu , après avoir violé tant de

fois , & en tant de manieres ses loix les plus sacrées , & qui vient pour entendre de la bouche l'arrêt de la condamnation ?

La parabole d'un homme riche qui avoit un œconome , qui fut accusé devant lui d'avoir dissipé son bien. Cette parabole est si claire , & s'applique si naturellement au jugement particulier , qu'il paroît que le Fils de Dieu l'ait faite exprés pour nous expliquer la rigueur avec laquelle on nous fera rendre compte un jour de toutes les actions de notre vie. En effet , qui ne comprend d'abord que ce Riche n'est autre que Dieu même , à qui tout appartient ; mais qui ne comprend encore que cet œconome n'est autre que le Chrétien , qui reçoit de Dieu non seulement ce qu'il a dans l'ordre de la nature , mais encore ce qu'il possède dans l'ordre de la grace : œconome souvent ingrat & infidele ; qui dissipe malheureusement tant de biens , au lieu d'un bon usage qu'il en devoit faire : œconome , qui dans un certain jour marqué de toute éternité , sera cité devant le Tribunal de la justice de Dieu , pour y rendre compte de sa bonne ou mauvaise administration. Comme ce triste jour sera celui de notre mort , & que ce compte se demandera dans le jugement particulier qui doit la suivre , le pecheur n'est pas seulement à plaindre de paroître devant son Seigneur , dont il a dissipé les biens , mais encore de rendre compte de l'usage qu'il en a fait : *Redde rationem villicationis tue.*

La parabole de l'œconome qui fut accusé devant son maître d'avoir dissipé son bien , & à qui on fit rendre compte de son administration.

Il n'y a rien de quoi le Fils de Dieu nous ait avertis plus souvent & en plus de façons dans l'Evangile que de l'incertitude de la venue du Fils de l'Homme pour juger les hommes. 1°. Il s'est servi de l'exemple d'un larcon qui vient de nuit pour voler , à l'heure que tout le monde est endormi. Les Apôtres Saint Pierre , Saint Paul , & Saint Jean , l'ayant appris de leur Maître l'ont proposé aux fideles : *Adveniet dies Domini ut fur* , dit le premier ; le second declare la même chose , & ajoûte que les hommes seront surpris comme une femme qui est attaquée des douleurs de l'enfantement , lorsqu'elle ne se croit pas encore si proche de ses couches. Le troisième , qui est Saint Jean , parlant à l'Evêque de Sardes dans son Apocalypse , lui dit de la part de Dieu : *Veniam ad te tanquam fur* , & *nescies quâ horâ veniam.*

Luc. 16. Quelques similitudes & exemples tirez de l'Evangile sur ce sujet.

2. Pet. 3. 1. ad Theff. 5.

Apoc. 3.

Pour nous faire apprehender ce même danger , le Sauveur nous a laissé trois paraboles dans Saint Matthieu. La premiere d'un Pere de famille , lequel s'en alla à la campagne sans dire à ses serviteurs quand il retourneroit ; & qui retourna en effet lorsqu'ils ne l'attendoient pas , & châtia ceux qu'il ne trouva pas en leur devoir. La seconde est celle des dix Vierges qui se preparerent pour aller au devant de l'Epoux , & tout le monde sçait ce qui arriva. La troisième d'un homme qui entreprit un grand voyage , & distribua son argent à ses domestiques pour le faire profiter , & traita mal à son retour le serviteur qui n'avoit pas fait valoir le talent qu'il lui avoit confié.

Paraboles qui figurent la même chose.

Applications de quelques passages de l'Ecriture à ce sujet.

Comme Dieu fera rendre compte au pecheur de toutes ses actions.

Redde rationem villicationis tue. Luc. 16. Vous étiez Chrétien , la foi vous apprenoit que vous étiez chargé de tous les biens que Dieu vous avoit donnez , pour en rendre compte ; que vous n'en étiez que l'œconome & le fermier ; ça voyons quel usage

vous avez fait des biens qu'on appelle de fortune , des biens de la nature , & des biens de la grace : il faut un peu vous examiner sur ce sujet ; ça voyons : *Redde rationem , quid audivo de te ?* Qu'est-ce que j'entens dire de vous ? quel usage avez-vous fait de ces biens de fortune

Comme Dieu fera rendre compte au pecheur de toutes ses actions.

tunc

tune que Dieu vous avoit mis entre les mains? N'en avez-vous pas abusé pour contenter vos passions, & pour fournir à vos désordres: *Redde rationem*. N'avez-vous pas abusé de toutes les facultez de votre ame, & de tous les sens de votre corps? Eh! cet entendement créé de Dieu pour penser à Dieu, a pensé à toute autre chose; d'un million de pensées, ce Chrétien à peine en a-t-il eu une qui se soit rapportée à Dieu. Ce cœur créé pour aimer Dieu, n'a aimé que la créature, & n'a eu que de la haine & de l'indifférence pour l'Auteur de tous les biens: *Redde rationem*. On ne nous demandera pas seulement compte de nos yeux, de notre langue, & des puissances de notre ame: mais encore des emplois de la vie chrétienne, des biens de la grace, & voici le plus terrible. Hé bien Chrétiens! comment est-ce que vous avez profité de la foi, des habitudes saintes, des dons naturels? Quel usage avez-vous fait des Sacrements? Vous rendrez compte de tout cela.

Le pecheur ne trouve aucune excuse.

Quid faciam cum surrexerit ad judicandum Deus? Job. 31. Que répondrai-je à Dieu lors qu'il m'interrogera: *Et cum quaesierit, quid respondebo illi?* M'excuserai-je sur ma foiblesse? Ah! ne me répondra-t-il pas qu'il m'avoit donné la grace pour y suppléer, & me fortifier? M'excuserai-je sur les exemples & sur les usages du monde? Ah! ne sçavois-je pas, & ne me l'avoit-il pas fait dire mille fois par ses Ministres, qu'il les a condamnés, & que celui qui les suit est déjà jugé? *Quid respondebo?* Telle sera la situation du pecheur aux approches de son juge. Il se déclarera lui-même contre lui-même. Sa conscience fera son premier accusateur, elle le fera souvenir de toutes les violences qu'il lui a faites en s'abandonnant au crime: *Quid faciam cum surrexerit ad judicandum Deus?* Que ferai-je alors, & que deviendrai-je? C'est ce que vous devez dire & penser sans cesse, vous qui vivez si paisiblement, & qui goûtez si tranquillement les fausses joies du monde.

Il faut nous juger par avance en cette vie, pour prévenir ce jugement.

Si nosmetipsos diducaremus, non utique judicemur. 1. ad Cor. c. 11. L'Apôtre Saint Paul nous apprend que si nous nous jugions nous-mêmes nous ne serions pas jugés. Or c'est par ce jugement que nous devons porter contre nous-mêmes, que nous pouvons prévenir tout ce que ce jugement particulier aura de rigoureux; & pour ce sujet, il faut faire par avance ce que Dieu fera alors. Nous aurons pour juge un Dieu éclairé qui connoitra tout, un Dieu irrité qui punira tout; empruntons dès à présent les lumières de ce Juge éclairé pour connoître tous nos pechez, & armons-nous contre nous-mêmes des traits de la colere de ce Dieu irrité pour les punir. Je veux faire en sorte, dit Saint Bernard, de paroître devant le tribunal de Dieu, non comme un criminel à juger, mais comme un coupable condamné par lui-même & déjà jugé. O sentence heureuse, ajoûte ce Pere, que nous

Bernardus Serm. 55. in Cantic.

prononçons maintenant contre nous, puis qu'elle nous soustrait à la severité d'un Juge si redoutable!

Sermo Dei vivus & efficax, penetrabilior omni gladio accipiti, &c. Ad Hebr. 4. La connoissance de Dieu; (car c'est, selon les anciens Peres, ce qui nous est signifié par ce terme, *Sermo Dei*.) La connoissance de Dieu, dit l'Apôtre, est vive & penetrante: elle perce plus qu'une épée à deux tranchans; elle va jusqu'à la division de l'ame & de l'esprit: elle discerne les pensées & les intentions. Il est aisé de remarquer, que Saint Paul fait allusion à l'anatomie du corps, & qu'il prétend, par cette image sensible, nous donner une idée de cette division spirituelle que Dieu doit faire des consciences. Car, si vous y prenez garde, il est parlé de fer & de glaive: *Omni gladio accipiti*; de jointures, & de separation: *Ad divisionem animae ac spiritus, compagum quoque ac medullarum*. Or comme avec le ciseau une main habile sçait tellement démêler dans chaque partie du corps jusques aux moindres fibres, qu'on les peut ensuite distinguer tous; Dieu avec les rayons de son infinie sagesse fera, pour me servir de l'expression figurée de l'Apôtre, une telle dissection de toutes les puissances de l'ame, qu'il en produira au jour jusqu'aux plus foibles habitudes.

Comme Dieu, par une connoissance éclairée, pénétrera nos intentions & nos pensées les plus secrètes.

Spiritualis judicat omnia, & ipse à nemine judicatur. 1. ad Corinth. 2. L'homme spirituel juge tout, & n'est jugé de personne. Je jugerai, dit Saint Bernard, le bien & le mal qui est en moi. Dans le bien que j'ai fait, je n'aurai de moi que des sentimens d'humilité. Je m'estimerai un serviteur inutile, qui n'a fait que ce qu'il devoit faire. Je sonderai mes voyes & mes affections, afin que celui qui doit visiter Jerusalem avec la lumiere des lampes, ne trouve rien en moi qu'il n'ait examiné: car il ne jugera pas deux fois une même chose. Je jugerai le mal que j'ai fait, & je tâcherai d'effacer mes pechez par mes larmes, de m'en punir par des jeûnes, & de les expier par tous les travaux de la mortification chrétienne.

Il faut nous juger nous mêmes en cette vie, & comment.

Vide in quantis te accusant. Marci 15. Ce sera en ce jugement particulier qu'on nous pourra dire ces paroles, qu'on disoit au Fils de Dieu, lorsqu'il étoit devant son Juge prêt à être condamné: *Vide in quantis te accusant.* On parloit à nous; car Jesus representoit alors la personne du pecheur, & il en avoit l'apparence; mais on nous les dira à nous-mêmes, lorsque les demons nous accuseront, & qu'ils feront un étrange détail de toutes nos actions criminelles: *Vide in quantis te accusant.* Qu'avez-vous à répondre, nous dira-t-on, à des accusations si pressantes, à tant de faits qu'on allegue contre vous, à des preuves si convaincantes; en un mot, à tant de crimes dont on vous charge? C'est à vous uniquement à vous défendre. Que direz-vous, ou que pourrez-vous répondre, convaincu par le témoignage de votre propre conscience?

Il y aura bien des choses à quoi nous ne pourrions répondre dans ce jugement.

PARAGRAPHE QUATRIEME.

Passages & Pensées des saints Peres sur ce sujet.

*V*æ etiam laudabili vitæ hominum, si semina misericordiæ discutias etiam. August. in Confess.

Stateram Dei non vides, omnis cogitatio tua in illam levatur. Idem, in Psalm. 85.

Puto quia magna sit jam peccati poena me. Tome III.

*M*alheur même à la bonne vie, si vous l'examinez sans misericorde.

Vous ne voyez point la balance de Dieu, toutes vos pensées y sont pesées.

Je crois, que c'est déjà une grande peine du peché.

tum ac memoriam futuri abjecisse judicii. August. Serm. 120. de Temp.

Ascende tribunal mentis tua, esto tibi judex, & dic Deo tuo: Quoniam iniquitatem meam ego cognosco. Idem, in Psalm. 49.

Si qua presentis vitæ letitia est, ita agenda est, ut nunquam amaritudo futuri judicii recedat à memoria. Hieron. super Matth.

Vitari terror judicis non nisi ante judicium potest; modo non cernitur, sed precibus placatur, . . . Cum vero in illo tremendo examine sederit, & videri potest, & placari non potest; quia facta pravorum qua diu sustinuit tacitus, simul omnia reddet iratus. Gregor. lib. 14. Moral. cap. 34.

Cum augentur dona, etiam rationes crescunt donorum. Idem, Homil. 9. in Evang.

Actus nostros ita præparemus, veluti reddituri imminenti judici rationem. Cyprian. in Symb. expolit.

Beatus erit quisquis non sine memoria divini judicii omnia gesserit. S. Hilat. in Psalm. 118.

Nihil est quod magis proficiat ad vitam honestam, quam ut credamus eum judicem futurum, quem occulta non fallunt, indecora offendunt, & honesta delectant. Ambros. in Offic.

Si credimus venturum judicem, innocentes judici nos præparemus; judicem negat esse, & judicandum se satis diffidat, qui male vivit. Chrysol. Serm. 59.

Si pro otioso verbo periculum est, quando magis pro criminoso? Ambr. in Psalm. 38.

Pendet per singulos dies nostrorum statera mæritorum, atque exiguis vel boni operis, vel degeneris flagitii momentis huc atque illuc sepe inclinatur. Idem, Epist. 44.

Satis delicate nobiscum agitur, quando in potestate nostra datur, qualiter judicemur. S. Eligius, Homil. 8.

Volo vultui ira judicatus presentari, non judicandus: bonum judicium, quod me illi districto divinoque judicio subducit & abscondit. Bernard. in Cantic. Serm. 55.

Quid de peccatis erit, si iniustitia inveniat in nostra justitia? Idem, in festo SS. omnium.

Time scrutinium judicis, time illum qui per Prophetam dicit: Scrutabor Jerusalem in lucernis. Idem, Serm. 55. in Cantic.

Judicemur interim, Fratres, & terribilem illam expectationem studeamus presentis declinare judicio. Idem, in Psalm. Qui habitat.

Erit tunc non misericordia sed judicii tempus, nec ulla omnino credenda erga impios futura illis miseratio, ubi nulla speranda est corruptio. Ibidem.

Convincet sine ulla temporis prolixitate conscientias. August. lib. 20. de Civit. Dei.

Ille judex nec gratiâ prevenitur, nec misericordiâ jam scilicet, nec pecuniâ corrumpitur, nec satisfactione mitigatur. Idem, l. 3. de Symb. cap. 8.

Ipse erit judex causa tua. Idem, lib. de decem chord. cap. 2.

In potestate nostra posuit Deus qualiter judicemur. Idem, Serm. 47. de Sanctis.

Quando Deus judex erit, alius testis quam conscientia tua non erit; inter judicem justum, & conscientiam tuam, noli timere nisi causam tuam. Idem, in Psalm. 37.

Animus sibi male conscius dum sibi videtur nullam poenam pati, credit quod non judicet Deus; & sic auferuntur judicia Dei à facie ejus, cum hac ipsa sit magna damnatio. Idem, in Psalm. 10.

Cognoscetur Dominus judicium faciens, qui nunc ignoratur misericordiam quærens. Ber-

d'avoir dissipé la crainte, & d'avoir effacé la mémoire du jugement qui doit suivre la mort.

Faites-vous un tribunal dans votre esprit; soyez votre juge, & dites à votre Dieu: Seigneur, je connois mon iniquité.

S'il y a quelque joye dans la vie presente, il la faut tellement ménager, que jamais on n'oublie l'amertume & la rigueur du jugement futur.

On ne peut éviter ce terrible Juge qu'avant le jugement. On ne le voit pas maintenant, mais on l'appaise par les prieres. Mais au jour de ce terrible examen, on le verra, & on ne pourra l'appaiser; parce qu'il punira tout à la fois dans sa colere, les actions des méchans qu'il a souffertes si long-temps dans le silence.

A mesure que les bienfaits & les dons se multiplient, le compte qu'on en doit rendre, devient aussi plus considerable.

Mettons ordre à nos actions, & les préparons en la même façon, que s'il nous en devoit faire rendre compte à l'heure même.

Heureux celui, qui dans toutes ses actions se fera souvenu du jugement de Dieu.

Il n'y a rien de plus utile pour bien vivre, que de croire d'une ferme foi, que nous aurons pour Juge celui qui connoit le secret des cœurs, qui s'offense du vice, & qui se plaît à la vertu.

Si nous croyons que notre Juge doit venir, faisons en sorte qu'il nous trouve innocens; celui qui vit mal, montre qu'il méconnoit son Juge, & qu'il a peine à se persuader qu'il doit être jugé.

S'il y a du danger pour une parole oiseuse, quel danger n'y a-t-il point pour une parole criminelle?

Chaque jour nos merites sont pecez dans la balance, & elle panche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, suivant que nous faisons de bonnes ou de mauvaises actions.

On nous ménage assez, puisqu'on nous donne pouvoir de regler la maniere dont nous ferons jugez.

Je veux paroître devant le Juge irrité comme un homme déjà jugé, & non pas comme un homme qui doit l'être: jugement salutaire! qui me soustrait au terrible jugement de Dieu.

Que fera-ce des pechez, si notre justice se trouve injustice?

Craignez l'examen & les recherches du Juge; craignez celui, qui dit par son Prophete: Je fouillerai Jerusalem la lampe à la main.

Cependant jugeons-nous, mes Freres, & tâchons d'éviter par le jugement, que nous ferons de nous-mêmes, le terrible jugement que Dieu fera de nous.

Ce ne sera plus alors le temps de la misericorde, mais celui du jugement; & il ne faut pas croire qu'il doive y avoir de la compassion pour les impies, dans un jugement où l'on ne peut esperer de corrompre le Juge.

Il convaincra toutes les consciences, sans avoir besoin d'une longue & onereuse discussion.

Ce Juge ne se laisse ni prévenir par la faveur, ni fléchir par compassion, ni corrompre par argent, ni appaiser ou adoucir par quelque soumission, ou quelque satisfaction qu'on lui puisse faire.

Celui-là même fera le Juge de votre cause, lequel est maintenant le témoin de tous les desordres de votre vie.

Dieu a mis en notre pouvoir le sort que nous souhaitons qui nous arrive dans le jugement qu'il fera de nous.

Quand Dieu nous jugera, il n'y aura point d'autre témoin que notre conscience. Ainsi entre un juste Juge & notre propre conscience, nous n'avons à craindre que notre mauvaise cause.

Le pecheur qui sent que Dieu ne le punit pas, s' imagine qu'il ne le jugera point; mais l'oublie des jugemens de Dieu est déjà une marque de damnation.

On connoitra ce souverain Juge, en faisant une severe justice, après ne l'avoir pas voulu reconnoître,

ard. de 12. Grad.

*Sapè justitia nostra ad examen divine justitia
deducta, injustitia est; & sordet in distributione
judicis, quod in estimatione sulget operantis.*
Gregor. lib. 5. Moral. c. 6.

lorsqu'il étoit disposé à nous faire misericorde.

La justice humaine étant examinée selon les regles de Dieu, se trouve quelquefois une injustice; & ce qui paroît à l'homme de l'or, ne paroît que de la paille, quand Dieu le pese dans la balance de la verité.

PARAGRAPHE CINQUIÈME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Ce que
c'est que le
jugement
particulier,
& la diffé-
rence avec
le juge-
ment gene-
ral.

Ad Heb.
9.

LE jugement qu'on appelle particulier, pour le distinguer de celui qui se fera de tous les hommes à la fin des siècles, c'est le jugement qui se fera de chacun de nous à l'instant même de notre mort; & c'est de celui-là que plusieurs Docteurs enseignent, que se doivent entendre ces paroles de Saint Paul: *Statutum est hominibus semel mori, post hoc autem judicium.* Parce que ce jugement suit immédiatement le moment de la mort, ou plutôt se fait à l'instant de la mort même, & où il s'agit du bonheur ou du malheur éternel de chacun en particulier: de maniere qu'il n'y aura rien à craindre au jugement general, si l'on est absous en ce tribunal particulier. Et la difference qu'il y aura entre celui-ci & l'autre, est que l'on manifesterà dans le second à tout l'Univers, ce qui aura été absous ou condamné dans le premier. Ce qui n'empêche pas, dit Saint Chrysostome, que la fin de notre vie ne soit à notre égard, ce qu'est la consommation des siècles à l'égard de tous les hommes, & que ce premier jugement n'ait beaucoup de rapport au second, puisque dans l'un & dans l'autre, toutes nos actions seront examinées en toute rigueur; que c'est le même Juge qui présidera à tous les deux, & que l'arrêt qui y sera prononcé pour, ou contre nous, sera le même, irrevocable & éternel.

Il est de la
foi qu'il y
a un juge-
ment parti-
culier.

On ne peut douter que chacun ne doive être jugé à l'instant même de la mort, après que le Concile de Florence a déclaré que ceux qui meurent en péché mortel, sont à l'heure même précipitez dans l'abîme: Que ceux qui meurent en état de grace; mais qui ont encore quelque satisfaction à faire à la Justice divine, sont conduits dans le Purgatoire; c'est un article de foi, quoi que quelques Peres, & entre autres Tertullien, ayent crû, qu'on n'étoit sauvé ou reprouvé qu'après la resurrection, & après la sentence de vie, ou de mort prononcée dans le dernier Jugement.

Le pecheur
s'accusera
lui-même
en ce juge-
ment.

Telle sera la situation du pecheur en paroissant devant son Juge: il se declarera lui-même; sa conscience sera son premier accusateur; elle le fera souvenir de toutes les violences qu'il lui a faites, en s'abandonnant au crime: Est-ce ma faute, lui dira-t-elle alors, si contre les loix de la nature & de la Religion, tu t'es rendu impitoyable aux miseres des pauvres? Est-ce ma faute, si contre toute justice, tu as rendu la reputation de ton prochain la malheureuse victime de ton envie, ou de ta vengeance? Est-ce ma faute, si ce corps que tu as long-temps idolâtré, auquel tu n'as rien refusé, s'est abandonné à mille desordres, & à des débauches, qui lui coûtent maintenant tant de peines? N'as-tu pas toujours travaillé à étouffer ma voix quand jete reprenois? Ne t'ai-je pas poursuivi jusques dans ces jeux, dans ces compagnies, dans ces assemblées de plaisir & de bonne chere, julques dans ces spectacles, aziles funestes de ton iniquité?

Le demon
fera notre
accusateur
en ce juge-
ment.

Le demon, que Saint Jean nomme l'accusateur de ses freres, sera notre accusateur au jugement particulier. Il est appelé ainsi dans

Tom. III.

l'Apocalypse, parce qu'il ne cesse jour & nuit de les accuser devant Dieu: mais en cette dernière occasion, il se déchainera contre nous avec plus de fureur que jamais; il nous accusera de tous les desordres, où il nous aura lui-même engagez; & sur de legers soupçons il nous reprochera de faux crimes; soit parce que ses connoissances ne vont pas jusqu'à l'intention secreete du cœur; soit parce que sa haine & sa malice lui auront fait prendre l'ombre pour la verité. C'est à nous à prendre garde maintenant de ne lui donner jamais d'entrée en notre cœur, afin que quand il paroitra à ce jugement pour nous accuser, il n'ait aucun crime veritable à nous reprocher.

L'examen
rigoureux
qui se fera
de toutes
nos œuvres
en ce juge-
ment.

Ce qu'il faut considerer davantage dans ce jugement, c'est l'examen rigoureux que le Juge doit faire de toutes nos œuvres, & où il y a deux circonstances terribles à observer. L'une, qu'en ce sens il sera universel, en sorte que nous rendrons compte de tout le mal que nous aurons fait, sans en excepter les pensées inutiles, & les paroles oiseuses: de tout le bien que nous aurons negligé de faire, de la tiédeur avec laquelle nous aurons employé les graces du Ciel, soit generales, soit particulieres, telles que sont les Sacrements, les saintes inspirations, &c. & enfin des moindres défauts, qui se seront insensiblement glissés dans nos bonnes œuvres. C'est pour ce sujet que le Seigneur dit par son Prophete: *Que quand son temps sera venu, il jugera les justices mêmes;* qu'il examinera severement jusqu'aux actions, qui paroissent les plus vertueuses, & les plus saintes.

Psal. 74.

Il faut ajoûter, qu'ainsi que Dieu convaincra les pecheurs de tout le mal qu'ils auront commis, il découvrira de même aux justes tout le bien qu'ils auront fait. Il leur remettra devant les yeux leurs discours de pieté, leurs bons sentimens, & leurs bons desirs. Il les fera même ressouvenir de quantité de saintes œuvres, qu'ils avoient oubliées, ou qui leur avoient toujours paru fort douteuses. Ils verront alors avec joye les grands merites qu'ils ont acquis par leur soumission à la volonte divine, par leurs penitences, par leurs prieres, & par leurs mortifications continuelles.

Dieu fera
aussi con-
noître aux
justes tout
le bien
qu'ils au-
ront fait.

Celui qui doit être le Juge, c'est Dieu même qui présidera à cette action sans se montrer; mais de telle sorte cependant, qu'il fera sentir sa presence & aux méchans & aux bons, en imprimant aux uns une extrême crainte, & en remplissant les autres d'une paix & d'une joye ineffable. Au reste étant infiniment sage, il ne pourra se tromper; étant infiniment bon, il ne décidera rien contre l'équité; étant tout-puissant, il se fera obéir sans aucune resistance; étant Juge souverain, il n'aura point au-dessus de lui de tribunal, où il soit permis d'appeler de ses arrêts, & il n'en donnera aucun qui ne soit définitif.

Dieu sera
le Juge qui
présidera à
ce juge-
ment.

L'homme est né raisonnable, & par consequent il peut rendre raison de ses actions;

L'homme
étant sai-

raisonnable
doit rendre
raison de
ses actions
à son Sou-
verain, qui
est Dieu.

on ne demande point aux bêtes raison de leurs mouvemens, parce qu'elles n'en ont pas la connoissance; mais l'homme peut rendre compte de ce qu'il fait, & de ce qu'il pense. Le public est le juge de toutes les actions connues, la conscience dressée au dedans de lui un autre tribunal pour les mouvemens secrets; mais Dieu élevé au-dessus de la conscience & des hommes fait rendre compte des actions & des pensées, parce qu'il les connoît toutes. Serait-il juste que la conscience & le prochain eussent sur nous un empire & une autorité, que Dieu, qui nous a créés, n'auroit pas?

L'homme
entant que
libre est
soumis au
jugement
de Dieu.

L'homme est libre & capable de distinguer le bien & le mal; & cette qualité le soumet encore plus fortement au Tribunal de Dieu. On ne demande point à la mer raison des tempêtes qui s'y élèvent, parce qu'elles sont causées par un vent qui n'a ni règle ni loi. Mais il y a dans l'homme un principe de connoissance & de liberté, qui le met en état de rendre raison de son choix; il est juste qu'il le fasse, & à qui le fera-t-il, si ce n'est à Dieu? Si l'homme est né Souverain & indépendant, qu'il soit à la bonne heure son propre juge; mais s'il y a dans le Ciel un Être infini, duquel il tiennne le mouvement

& la vie, & qui lui ait donné des loix, l'équité veut que ce soit à cet Être qu'il rende compte de ses actions. Quoi? l'esclave sera comptable à son maître, le fils à son Pere, & le sujet à son Roi; & la créature ne le sera point au Créateur, l'homme à son Dieu?

La loi, la peine, & le juge, sont trois choses inseparables. C'est Dieu qui a donné la loi, c'est de lui, & par ses ordres que vient la peine, il faut donc aussi qu'il soit le juge. Enfin l'homme est né avec une conscience susceptible de frayeurs & de craintes pour un jugement à venir; & d'où viennent ces craintes, si ce n'est des impressions de la nature, & de cette idée répandue dans tous les hommes, qu'il y a un jugement où ils rendront compte de leurs actions? Les impies ont beau dire que ces idées naissent de la faiblesse de l'esprit, & qu'elles devroient se dissiper à proportion qu'il se perfectionne. Mais les premiers principes qui sont ces mouvemens de la conscience se trouvent généralement chez tous les peuples, & ces premières impressions sont toujours justes: on en peut tirer des conséquences éloignées & fausses; mais la vérité de ces principes est incontestable.

C'est un
sentiment
naturel, &
une im-
pression de
la nature,
que nous
devons être
jugés un
jour.

PARAGRAPHE SIXIEME.

Les endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs modernes sur ce sujet.

Le temps
auquel se
fait le ju-
gement
particulier.

Le temps auquel se fait ce jugement est le moment précis de la mort; car quoi que Dieu, par une disposition particulière de sa justice, ait voulu condamner visiblement, & avec éclat quelques pecheurs, même avant leur mort, pour retenir les hommes dans la crainte par ce châtiment exemplaire; il n'a coutume néanmoins de juger personne que d'une manière invisible, lorsque l'ame quitte le corps; & dans ce moment tout le procès est terminé; le Juge entend les accusateurs, il prononce la sentence, & l'exécute lui-même sans aucun délai. C'est là le moment terrible, que je dois avoir sans cesse devant les yeux, puisqu'il doit être le commencement, ou de mon bonheur, ou de mon malheur éternel. O moment fatal par où nous entrons dans l'éternité! Peut-on vous oublier, sans se mettre en danger de périr? peut-on se ressouvenir de vous, sans fremir d'horreur? Pensons, Chrétiens, à ce moment, & employons si bien tous ceux de notre vie, que nous n'en perdions aucun, puisqu'il n'y en a aucun, où l'on ne puisse mériter une vie qui ne finira jamais. *Le P. du Pont, première Partie des Méditations sur les Mysteres de la Foi, de la version du P. Brignon.*

L'ame pa-
roit seule à
ce juge-
ment, dé-
pourvue de
tout.

L'ame à qui l'on va faire son procès paroît seule à ce jugement, dénuée de son corps, séparée de toutes les créatures visibles, & accompagnée seulement de ses œuvres. Car bien qu'avant sa sortie du corps il se trouve autour du malade beaucoup de parens, d'amis, de Religieux, nul d'entre eux pour- tant ne la suit, ni ne la peut protéger en l'autre monde. L'ame d'un Roi n'est pas plus considérée que celle d'un villageois, celle d'un riche que celle d'un pauvre, celle du plus habile homme que celle du plus ignorant; car les dignitez & les richesses ne sont que des avantages passagers, & la science, quoi qu'elle demeure, n'est de nulle considéra- tion en l'autre vie, où l'on ne recompen-

que les bonnes œuvres. *Le même.*

Nous sommes dans deux erreurs capitales, qui nous rassurent en quelque manière contre la rigueur du jugement que Dieu fera de nous à la sortie de cette vie; sçavoir que nos fautes nous paroissent moins grandes, & nos bonnes œuvres meilleures qu'elles ne le sont. Craignons le jugement de Dieu, qui écartant nos tenebres, nous fera voir des pechez que nous n'avions jamais connus, & dissipera nos fausses vertus, que nous estimions sinceres & solides. En effet, ce qui nous a paru une raillerie innocente, paroitra alors une injure piquante; ce qu'on avoit jugé une amitié licite, sera jugé une liaison criminelle; ce qu'on avoit traité de gloire honnête, sera traité d'ambition démesurée; ce qu'on avoit estimé économie raisonnable, sera estimé avarice fardive: en un mot, ce qu'on a cru indifférent aux yeux de Dieu, sera la matière de son courroux & de sa vengeance. *L'Abbé de Monmorel, Discours sur l'Evangile du premier Dimanche de l'Avent.*

Dieu dans
ce jugement
particulier,
nous fera
connoître
la gravité
de nos pé-
chez telle
qu'elle est.

Si l'amour propre, qui s'occupe unique- ment à nous procurer une paix intérieure, d'un côté affoiblit l'idée de nos pechez, de l'autre il donne à nos bonnes actions un prix qui les releve infiniment à nos yeux; de là vient que pour dissiper une frayeur qui nous trouble dans notre repos, il suffit de se représenter d'un seul point de vue, les prieres, les jeûnes, les aumônes que l'on a fait, & l'on regarde cet amas de bonnes œuvres, comme un rempart à pouvoir opposer à la justice divine: mais hélas! ce Juge éclairé verra dans nos prieres des distractions qui les ont rendues infructueuses; dans nos aumônes une vanité toute payenne; dans les Sacremens que nous avons reçus, une prophétisation criminelle; dans nos jeûnes un excès & une délicatesse, où les sens ont trou- vé plus leur compte que dans d'autres repas:

Il nous fera
voir com-
bien nos
bonnes
œuvres,
sur lesquels
les nous
comptons,
sont de peu
de chose.

Ainsi ce Dieu, qui fondera le fond des cœurs, ne trouvant que des pechez à la place de nos prétendues vertus, tournera contre nous ce qui faisoit le sujet de notre esperance, & nous nous trouverons accablés par les choses mêmes qui suivant nos idées devoient nous soutenir. Je ne me sens coupable de rien, dit l'Apôtre, mais je ne suis pas pour cela justifié; car c'est un Dieu qui me juge.

Le même.

Il faudra que le pecheur réponde à son Juge, sur l'usage des graces dont sa miséricorde l'a favorisé. Il vous demandera compte non seulement des graces generales, mais des graces particulieres qu'il a faites à chacun de vous; de toutes ces traverses qui partagent votre vie, de toutes ces afflictions, de ces maladies qui vous arrivent, de ces épreuves, de ces mépris, de ces persecutions, qui vous ont été données comme des moyens de salut, il faudra en rendre compte au Seigneur. Cette santé, cette penetration d'esprit, cette science, ces bonnes inclinations pour la vertu, se font autant de talens qu'il vous avoit distribués, & dont il vous demandera l'emploi; *Redde rationem villicationis tue...* Ce n'est pas encore tout: non seulement on répondra des graces qu'on a reçues; mais des pechez que d'autres auront commis: tel ne sera point condamné pour lui-même, qui le sera pour les autres: peres & meres, vous répondrez non seulement pour vous, mais pour vos enfans: maîtres & superieurs, vous répondrez pour vos domestiques, & pour ceux qui sont confiés à vos soins. Non seulement nous répondrons de nos graces, de nos vices, mais de nos œuvres de pieté. Il est facile même de s'y tromper: il ne faut rien pour corrompre une vertu, rien pour en ôter tout le merite; il ne faut que l'envie seule de passer pour charitable devant les hommes, pour cesser de l'être devant Dieu: il ne faut qu'un seul desir de plaire au monde, pour cesser de plaire au Seigneur. *Le P. Massillon, Sermon sur le Jugement dernier.*

On deman-
dera comp-
te au pe-
cheur des
graces qu'il
a reçues,
&c.

Luc. 16.

L'abandon
étrange où
l'ame se
trouve à
l'instant de
sa separa-
tion de son
corps,

Que direz-vous, pecheur malheureux, en cet effroyable moment; que direz-vous, lors que vous serez contraint d'ouvrir les yeux, que vous aviez jusqu'alors fermés, & que vous lirez malgré vous l'arrêt de votre condamnation, que Dieu a écrit de sa propre main? Que répondrez-vous pour votre défense? Quels intercesseurs employerez-vous auprès d'un Juge inflexible? Où trouverez-vous un ami qui vous console? Pensez, ah! pensez souvent au funeste exemple du Roi Balthazar, & demandez à ce Prince infortuné de quoi lui servit cette multitude de Couraïsans qu'il regaloit à sa table; quelle consolation il reçut de tant de femmes & de concubines qu'il entretenoit; de quel secours lui furent les vases d'or & d'argent, les viandes exquisés, les vins délicieux qu'il avoit en abondance; quel avantage il tira des conseils de tous les sages de Babylone, assemblez dans son palais. Tout l'abandonna dans le besoin, & ce qui étoit auparavant la matiere de ses delices, & de son orgueil, devint le sujet de son inquiétude & de son tourment. *Le P. du Pont, dans la Guide spirituelle, de la version du P. Brignon, ch. 6, §. 1.*

L'inquié-
tude & la
crainte du
pecheur,
qui doit

Commençons de bonne heure à mediter sur ce qui doit nous arriver à la mort; pensions maintenant à la peine où nous serons lors que Dieu allumera plusieurs flambeaux, pour

Tome III.

découvrir jusques dans le fond de notre conscience tout ce qu'il y a de plus caché; pour faire que nous nous voyions nous-mêmes tels que nous sommes, & pour nous convaincre enfin de la corruption de notre cœur, & de l'équité de ses jugemens. O qu'il est à craindre que nous ne sentions alors des inquiétudes, des frayeurs, des agonies plus insupportables que la mort! Le pecheur prêt à paroître devant son Juge, est le seul qui sçait ce qu'on souffre en cet effroyable moment. On ne laisse pas toutefois de remarquer dans les mouvemens du corps quelques signes de ce qui se passe dans l'ame. Balthazar, selon l'opinion de quelques Docteurs, vit seul la main, qui écrivoit sur la muraille l'arrêt de sa mort; mais ceux qui étoient auprès de lui, jugerent à la pâleur de son visage, au tremblement de son corps, & aux grands cris qu'il jettoit, qu'il avoit vu quelque chose de terrible. Il en arrive presque autant à beaucoup d'autres pecheurs. Il n'y a qu'eux, à la verité, qui voyent les choses fâcheuses & ameres que le Tout-puissant écrit contre eux; mais il paroît par les violentes convulsions du corps, quel est le trouble de l'esprit, dans la vûe de leur jugement, & de leur condamnation prochaine. *Le même.*

paroitra
devant
Dieu,
Sophon. 24

Scribis
contra me
amaritudines.
Job. 13.

Le principal accusateur sera la conscience, qui vaut seule mille témoins. Elle se plaindra hautement de nos infidelitez; nos propres pensées, dit l'Apôtre, nous accuseront ou nous défendront. Si bien que comme au tribunal de la penitence chacun paroît comme criminel, & fait l'office d'accusateur & de témoin contre lui-même, pour meriter par cette accusation volontaire le pardon de ses offenses: on peut dire aussi qu'il fera les mêmes fonctions au jugement, & qu'on le forcera d'y venir, non pour y être absous, mais pour y être condamné comme coupable de beaucoup de crimes, dont il aura negligé de se confesser. *Le même, dans ses Meditations sur les Mysteres de la Foi.*

Notre pro-
pre con-
science sera
notre té-
moin en ce
jugement.

Quand je croirois même être exempt de tout reproche, & que je sçauois que ma conscience est plus blanche que la neige, & mes mains pures & nettes; ah! mon Dieu, je ne mettiendrois pas pour cela hors de peril; parce que vos yeux ne font pas les miens; que vous découvrez des taches, là où il ne me paroît que de l'éclat; que vous ne voyez que nuages & obscuritez, là où je me figure tout brillant & lumineux; & que mes vêtemens, c'est-à-dire, mes actions exterieures, quelque beauté qu'elles semblent avoir, sont néanmoins devant vous ma honte, & un sujet d'abomination. *Le P. Giroussé, dans son Aven, Sermon du Jugement dernier.*

Nous de-
vons tou-
jours crain-
dre ce ju-
gement,
quelque
exempt de
peché que
nous nous
imaginions
être.
Job. 6. 29

Dieu avec les rayons de son infinie sagesse, fera, pour me servir de l'expression figurée de l'Apôtre, une telle dissection de toutes les puissances de l'ame, qu'il en produira au jour jusqu'aux plus foibles habitudes: *Omnia nuda & aperta sunt oculis ejus.* Là, appliquant un trait de sa lumiere, il fera paroître les artifices de cet esprit double, dissimulé, flateur; tant de déguisemens, de malignes inventions, de perfidies. Là, d'un regard ouvrant ce cœur gâté & corrompu, quels abominables mysteres il dévoilera! que d'images, d'idées impures! que de criminelles intrigues! Quelle envie! quelle haine inveterée! quelles vaines enfures! quels projets ambitieux! quel attachement au monde, & à ses faux biens! Il n'y a

Comme
Dieu de-
couvrira
tout ce
qu'il y a
de plus ca-
ché & de
plus inter-
ieur dans
nous en ce
jugement.
Ad Hebr.
4

rien de si secret, qui ne soit connu & manifesté: *Omnia nuda & aperta sunt oculis ejus.* Voilà, dira Dieu, cette inimitié si enracinée & si opiniâtre, que rien n'a pu éteindre, & qui fut la source, ou de tant de vengeances secrètes, ou de tant de scandaleuses divisions. Voilà ce prophane amour, qui si long-temps a possédé cet homme sensuel; ces desirs aveugles & grossiers, auxquels il s'est laissé gouverner, & qu'il a suivis durant tant d'années; ces brutales voluptez, où il s'est plongé dans la fleur de l'âge, & d'où l'on n'a pu même dans une extrême vieillesse le retirer: *Voilà ces yeux pleins d'adultère, & d'un péché qui n'ont presque jamais d'intervalles.* Voilà cette langue pleine de fiel & d'amertume, cette langue empoisonnée. Que de traits malins & injurieux! que de médifances & de calomnies! que de paroles sales, tantôt proferées ouvertement, & tantôt enveloppées sous de mauvaises équivoques! *Le même.*

2. *Pet. c.*

2.

Le pecheur convaincu se trouvera confus & sans réplique.

En quel état ferez-vous alors, mon cher Auditeur? Quelle excuse trouverez-vous, & quelle sera votre défense? Il n'y en aura point pour vous: car le jugement de Dieu fera l'anéantissement de tous les prétextes; puis que toutes choses y paroîtront sans déguisement, & telles qu'elles seront. Que direz-vous, que ferez-vous, lorsque vous vous trouverez investi de la lumière de Dieu, & qu'il vous mettra devant les yeux toute la suite de votre vie? Voilà tous vos sentimens, toutes vos paroles, toutes vos actions; ce que vous avez pensé, ce que vous avez dit, ce que vous avez fait. Tout le reste est maintenant passé pour vous, cette gloire mondaine, ces faux plaisirs, ces biens périssables: mais tant de pechez qu'ils vous ont fait commettre, ne le font pas. *Le même.*

Dieu fera rendre compte de tout, jusqu'aux moindres choses.

Dans la justice humaine, on ne recherche que certains crimes, qui troublent la société, & qui renversent le bon ordre: tout le reste demeure impuni. Mais au Tribunal de Dieu, je rendrai compte de tout, jusqu'à une parole. Qu'est-ce qu'une parole, & souvent même une parole, qui n'a point d'autre malice que d'être oiseuse? Cependant cette parole, dit le Fils de Dieu, ne sera pas oubliée, & on en rendra compte. Que sera-ce donc des usures, des simonies, des emportemens, des débauches, des impietez? C'est présentement le temps de la miséricorde; mais alors, ce sera le temps de la justice. Or comme durant la vie, tandis que la miséricorde regne encore, il n'y a point de péché si énorme, que Dieu ne soit disposé à nous remettre; après la mort, quand une fois la justice sera entrée dans ses droits, il n'y aura point d'offense si légère, dont il ne tire une vengeance proportionnée. *Le même P. Giroult.*

Continuation du même sujet.

Quand parmi les pechez l'arrêt de Dieu aura condamné ce qu'il y a de capital & de mortel; sera-ce assez? Je voudrois, mon cher Auditeur, à force de vous en avertir & de le repeter, vous imprimer tellement cette pensée dans l'esprit, que rien ne la pût effacer. Tant d'autres transgressions moins importantes ne seront pas épargnées. Autant de négligences, de ces négligences si communes & si fréquentes, autant de sujets de condamnation. C'est un fond inépuisable que la malice de l'homme; & ce sont aussi des trésors inépuisables que les trésors de la justice de Dieu... Il n'y a sur cela qu'une précaution à prendre: c'est de nous examiner nous-

mêmes présentement, pour éviter l'examen de Dieu; de nous juger nous-mêmes; de confesser au tribunal de la pénitence, ce que nous craignons que Dieu ne nous reproche au jugement particulier; d'aller nous jeter aux pieds des Ministres de Jesus-Christ; de parler sans dissimulation & sans honte; ou, s'il y a de la honte à parler, de la soutenir durant quelque temps en la présence d'un homme, pour éviter une confusion infiniment plus grande en la présence de Dieu. Il n'y a point d'autre ressource pour nous que celle-là; mais aussi c'est une ressource infallible. *Le même.*

C'est pour conduire l'homme que la raison lui a été donnée, cette portion de la sagesse éternelle, par où nous sommes semblables à Dieu. Mais il n'arrive que trop souvent, que la nature corrompue l'emporte sur toutes les lumières de la raison. Que si toutefois la raison ne sert pas alors à nous régler, elle sert au moins, par un funeste retour, à nous accuser & à nous juger: & c'est le premier témoignage que le pecheur aura à craindre au jugement particulier de la part de sa conscience. Cependant comme la raison naturelle ne suffisoit pas pour nous conduire dans les voyes de la justice & du salut, Dieu lui a, pour ainsi dire, associé la foi, afin d'animer & de rectifier tout ensemble par ses divines connoissances toutes nos actions, & de les élever à un ordre supérieur & surnaturel. Mais autant que la foi devoit servir à notre justification, par les bonnes œuvres dont elle doit être le principe; autant servira-t-elle à notre condamnation, si c'a été une foi languissante & morte, telle que la foi des pecheurs: & voilà le second témoignage que produira contre nous la conscience; l'un & l'autre également sensible & convainquant. *Le même.*

La raison & la foi accuseront & condamneront le pecheur au jugement de Dieu.

Ce sera alors que le voile sera levé, & tous les phantômes dissipés; alors que la passion éteinte par l'éloignement des objets qui l'avoient allumée, laissera toute la liberté à l'ame d'agir désormais par elle-même, & de découvrir la vérité: c'est, dis-je, alors que la raison rentrera enfin dans ses droits; qu'elle parlera, & qu'elle sera écoutée; qu'elle se dédommagera du long silence qu'on lui a imposé; & qu'elle sera connoître au pecheur malgré lui ce qu'il n'a pas voulu voir, lorsqu'il étoit encore temps, & que cette vue lui pouvoit être profitable. Que cette accusation aura de force contre vous, Chrétiens! qu'elle sera puissante! Qui osera parler en votre faveur, si vous êtes obligés de parler contre vous-mêmes? & qui pourra vous défendre, si vous êtes les premiers à vous condamner?... Je vous annonce qu'il y aura un jour, auquel votre conscience étalant à vos yeux toute la suite de votre vie, cette confuse & vaste histoire, pour me servir de l'expression de Saint Eucher: *Latissimam & confusissimam totius vite historiam*, vous vous demanderez vous-mêmes compte de votre conduite, & de l'usage que vous aurez fait de votre raison. *Le même.*

Combien le témoignage de notre raison sera fort & puissant contre nous en ce jugement.

Il ne sera pas nécessaire que Dieu parle; la foi, aussi-bien que la raison, se fera elle-même assez entendre: & le pecheur, non plus seulement en qualité d'homme, mais en qualité de Chrétien, prononcera assez hautement l'arrêt contre lui-même; lorsque découvrant l'état de son ame, il y trouvera deux choses aussi opposées que le sont une créance toute sainte, & une vie toute crimi-

La foi, aussi-bien que la raison, secourra le pecheur en ce jugement.

nelle. Qu'est-ce que j'ai crû ? Qu'est-ce que j'ai fait ? Étois-je Chrétien ? Ne l'étois-je pas ? A en juger par les connoissances que j'ai eues, je l'étois : mais à consulter la conduite que j'ai tenuë, je ne l'étois pas. J'étois un mondain, un usurpateur, un avare, un ambitieux, un sensuel, un débauché, un homme sans regle, sans probité, sans pudeur. J'étois tout cela : mais pour Chrétien, je ne l'étois point. Que dis-je ? hélas ! je l'étois. Le titre de pecheur ne m'avoit point dépouillé du saint caractère que j'avois reçu dans mon Baptême. La qualité de reprouvé ne me le fait pas même perdre maintenant. *Le même P. Girouff.*

Il y a des pechez qui nous font maintenant inconnus, & qu'on nous fera connoître en ce jugement paternel.

Il y a mille pechez qui nous sont presentement inconnus, ou parce que le temps les a effacez de notre esprit, ou parce qu'une criminelle illusion nous en cache la malice. Mais en ce jugement, où la conscience (cette conscience si clair-voyante & si incorruptible, lorsque nous la laissons parler & agir) pourra librement s'expliquer ; elle rappellera tout, elle découvrira tout, elle dira tout. Ce que les années auront en quelque sorte assoupi, elle le réveillera. Ce que le monde aura pallié sous de beaux dehors, elle le fera paroître dans toute sa laideur. Ce que les faux déguisemens de la nature corrompue auront justifié, elle le reprouvera. Ce que la flatterie des Directeurs, la délicatesse, l'usage du siècle, l'embaras & le tumulte des affaires ; ce que l'esprit trompé par le cœur aura diminué, ou tout-à-fait éloigné de sa vûe pour ne le point appercevoir, elle le rétablira, elle le rapprochera, elle le dévoilera, elle en fera voir jusqu'à un point. Ces doutes si facilement, si favorablement résolus, elle les décidera à son tour, mais par des regles bien contraires à celles qu'elle s'étoit formées auparavant. Ces scrupules si bien fondés, mais si-tôt étouffez, elle les ressuscitera, elle en fera ressentir toute la pointe : ce sera le témoin le plus éclairé & le mieux instruit ; comme ce sera aussi le juge le plus inflexible & le plus severe. *Le même.*

La conscience ne pourra nier les faits qu'on lui objectera.

Quand un criminel dans la justice humaine se voit sur le point d'être appliqué à une question rigoureuse, la frayeur le saisit d'abord, & l'horreur des tourmens les lui fait par avance souffrir mille fois. Cependant parce qu'il s'agit de perir ou de se sauver, l'amour de la vie lui fait reprendre souvent ses esprits, & lui inspire une résolution, que la torture la plus douloureuse ne peut surmonter. On a beau le tourner dans toutes les manieres, le déchirer, le brûler ; il demeure toujours maître de parler ou de se taire, & plusieurs ont ainsi échappé au dernier supplice, dont ils étoient menacez, & qui leur étoit dû. Mais l'ordre de Dieu, l'évidence du fait, les reproches de la conscience, la haine qu'un pecheur concevra contre lui-même, sa fureur, son desespoir, tout lui arrachera un aveu authentique de ses iniquitez. *Le même.*

Les étranges objets qui se presentent à une ame à la sortie de son corps.

Que de tristes objets s'offrent en foule à mon esprit, à la vûe de ce divin Tribunal, où chacun doit paroître ! Quelle affreuse nouveauté de nous voir dans un état, où nous ne nous serons jamais vûs ! Quelle étrange solitude, où on ne trouve qu'un Dieu seul ! & quelle indispensable nécessité de traiter seul avec Dieu seul ! Pouvez-vous bien, Chrétiens, vous en former une idée juste, & com-

prendre ce que c'est que Dieu seul, & une ame seule ? Faites-vous reflexion sur ce que vous avez dit cent & cent fois ? Il faudra paroître devant Dieu, il faudra répondre à Dieu... L'ame dans ce moment se trouve separée de tout, & hors de tout : hors de la prison de son corps, hors de ce monde visible, hors des limites du temps, hors des compagnies du siècle ; peut-on se figurer une plus triste solitude ? Dans le Recueil des Sermons imprimez sous le nom du P. de la Rue, Tome 2. Sermon pour le Vendredi de la quatrième semaine de Carême.

Quel trouble dans l'ame, à cette triste vûe d'un corps, dont elle aura fait autrefois son idole ! Que lui sert d'avoir autrefois employé tant de temps à flater ce corps, dont elle s'est renduë esclave ! Il est étendu sur la terre ; cela valoit-il tant de dépense ? Ce corps, dis-je, dont elle aura mis le bonheur à être regardé & respecté du monde. Quel trouble encore un coup, quand elle verra ce triste objet, odieux aux uns, méprisé par les autres, affreux & insupportable à tous ! Quel intérêt prendra cette ame aux honneurs qu'on lui rendra, & aux éloges qu'on lui fera peut-être dans une ceremonie funebre, où par une dernière flatterie, on dira moins d'un homme ce qu'il a été, que ce qu'il devoit être. On louë le mort, on le regrette, & que de soins misérablement perdus ! *Le même.*

Quel est le sentiment d'une ame separée de son corps, lorsqu'elle considerera son corps dans le sepulchre.

A cette separation ajoûtons - en une seconde, qu'on doit appeller separation du monde. Dès le moment qu'un homme meurt, il éprouve en sa personne l'accomplissement de tous les prodiges qui arriveront à la fin de l'Univers, & dont le S. Esprit nous a fait une si vive peinture dans l'Evangile ; cette obscurité du soleil, cette pâleur de la lune, cette confusion des éléments, cette fuite du monde entier : *Sol obscurabitur, luna non dabit lumen suum, stella cadent de caelo.* Tous ces prodiges ont leurs effets à l'égard de chaque homme dès qu'il expire : dès ce moment le soleil n'a plus de serenité, ni d'éclair pour lui ; les autres qui l'éclairoient, ne lui rendent plus ce bon office ; tout tombe, tout se dissipe, tout s'anéantit à son égard ; le monde s'enfuit devant lui-même, comme s'il n'étoit plus, & comme s'il n'avoit jamais été. Là cet homme trouve un désert, un pais perdu, tenebreux, & couvert des ombres de la mort, que Job se representoit : *Terram tenebrosam, & opertam mortis caligine.* C'est là cette affreuse nuit, où tous les hommes sont dans une horrible consternation... Par là periront toutes les vaines distinctions entre les hommes, &c. *Le même.*

A l'instant de la mort l'homme est separé de tout, & tout perit pour lui.

Matt. 24.

Job. 19.

Nous ne comptons ici que les grands pechez, qui causent la damnation éternelle ; ceux qui sont legers, nous ne les mettons pas en ligne de compte ; on prétend que Dieu est trop grand pour s'arrêter à des bagatelles ; nous le croyons porté à nous les pardonner ; qu'il aura pitié de notre foiblesse ; que pourvu que nous lui soyons fideles dans les grandes choses, nous pouvons manquer de foi & d'exactitude dans les petites. Mais alors nous rendrons compte jusqu'à la moindre parole oiseuse ; nous ne nous attachons ici qu'aux principaux devoirs, & tout le reste passe dans notre esprit pour indigne de notre application : il n'en sera pas ainsi dans le jugement particulier, où nous répondrons à Dieu seul. Il nous representera alors, ce qu'il aura dit autrefois, qu'il faut rendre raison même d'une parole inutile ; que Dieu a fait

On rendra compte en ce jugement jusqu'aux plus petits pechez.

de la transgression du premier de ses commandemens qui ne paroïssoit rien, le sujet de la condamnation de tout le genre humain, & que par rapport à un si grand Maître, tout est important. *Le même.*

On rendra compte des pechez d'omission.

On ne compte presque point maintenant les pechez d'omission ; comme si le Fils de Dieu n'avoit pas dit que tout arbre qui ne portera point de fruit, sera arraché & jetté au feu ; comme si la tiédeur & la negligence n'étoient pas des pechez ; comme si on pouvoit vivre sûrement dans son état, sans s'acquitter de tous les devoirs de cet état. On croit sa grandeur innocente, quand elle est sans violence ; ses richesses bien acquises, quand elles le sont sans injustice crierie ; ses plaisirs permis, quand ils ne vont pas à l'excès ; on met, en un mot, la perfection à ne point faire de mal, & on s'imagine être saint, quand on ne s'abandonne point aux derniers desordres. Ce seront cependant ces vertus omises qui seront comptées. . . Vous ne comptez communément que vos pechez personnels, sans avoir égard aux étrangers, & à ceux auxquels vous avez donné occasion, ou par votre lâcheté, ou par vos scandales. Vous pouviez arrêter cette médisance atroce, & vous l'avez soufferte. Vous pouviez appaiser ces differends & ces procès, & vous les avez entretenus. Vous pouviez reprendre ces pecheurs, qui auroient profité de votre correction, & vous l'avez négligé : *Numera, comptez.* Ce n'est pas encore assez, au lieu d'édifier votre prochain, vous avez été à son égard une pierre d'achoppement & de scandale. Ce pecheur s'est servi de votre vie libertine, comme d'une occasion & d'un prétexte pour autoriser la sienne ; vous en êtes coupable : *Numera. Le même.*

La multitude des pechez, dont on rendra compte.

Quand vos pechez sont passez en habitude, vous vous croyez en droit de ne les pas compter. Depuis vingt, trente, & quarante années que vous vivez dans le desordre, vous vous y êtes familiarisé, vous n'y faites presque plus de reflexion : que de juremens ! que de mensonges ! que de médisances ! que d'impureté ! *Numera ; comptez-les :* car tout cela est gardé dans le tresor des vengeances ; il s'en est déjà fait un furieux amas : & vos iniquitez sont en plus grand nombre, que les cheveux de votre tête. Les voyez-vous ranger devant vous ? tout est par ordre, tout est dans son jour : *Numera. Le même.*

On ne pourra s'appuyer sur ses bonnes œuvres, qui sont mêlées de tant de mauvaises ou de défauts.

Vous ne pourrez vous retrancher sur quelques bonnes œuvres que vous aurez peut-être faites : car Dieu vous dira, separez : *Divide.* Examinons ces vertus prétendues, distinguons ce qu'il y a de louable, d'avec ce qui ne l'est pas : *Divide.* Quels en ont été les principes & les motifs ? N'étoit-ce pas le caprice, la contrainte, l'occasion, la vanité, l'hypocrisie, la politique ? N'étoit-ce pas pour vous attirer des louanges & des respects ? Pour ménager plus finement & plus sûrement vos intérêts ? Est-ce être vertueux que d'être bon par humeur, zélé par emportement, humble par lâcheté, temperant par avarice, ennemi du monde par dégoût, patient par imbecillité ? Est-ce être homme de bien, que d'observer les loix de Dieu pour plaire aux hommes, que de chercher la vertu pour trouver la fortune ? Quand tout cela sera retranché, que deviendront vos bonnes œuvres ? *Le même.*

Combien de défauts

Quasi pennis menstruat a univ. sa justitia nostra. *Mat. 64.* Combien nos bonnes œuvres, sur

lesquelles nous comptons, sont-elles défectueuses & imparfaites ? Car que de distractions dans ces prieres, que d'irreverences dans ces sacrifices, que de tiédeur dans l'usage de ces Sacremens, que d'abus de la parole de Dieu dans ces Sermons que fait entendre la complaisance ou la curiosité, que de vanité dans ces jeûnes, que de faïte dans ces aumônes, que de recherches de soi-même dans ces œuvres de charité, que de singularité dans cette devotion ! Ainsi également repris de l'omission & de la pratique, le reprové trouvera sa conscience chargée de ce qu'il n'a pas fait & de ce qu'il a fait. *Le P. d'Orleans, Sermon du Jugement.*

on trouvera dans vos bonnes œuvres

Nous ne devons pas nous flater d'être innocens, & sans reproche, quand on ne nous reproche rien. Tel est innocent aux yeux des hommes, qui n'a qu'à s'examiner lui-même, pour trouver beaucoup de défauts que les autres n'ont pas aperçus : & tel que de volontaires erreurs, sur lesquelles il s'est formé une mauvaise conscience, empêchent de reconnoître en soi des pechez qui pourtant y sont, doit penser que Dieu, à qui rien n'échappe, & qui juge sur des maximes d'une immuable verité, ne se laissera point surprendre à ces illusions du mensonge. Pénétrant dans tous les replis de ces consciences erronées, combien n'y découvrira-t-il point de pechez, dont plusieurs s'étoient crus exempts ? Pechez d'ignorance, pechez de passion, pechez d'omission, pechez d'autrui, pechez qu'ils avoient comptez parmi leurs bonnes œuvres. Là tel homme qui croit avoir les mains nettes du bien d'autrui, trouvera des prêts usuraires. Il ne les avoit pas crus tels, mais il avoit eu sujet d'en douter ; & n'ayant pas assez de lumieres pour en bien juger par lui-même, il a négligé de s'en instruire. C'est ignorance : mais ignorance qui n'excuse pas le peché ; il la trouvera parmi les siens. Là telle femme qui s'applaudit de sa pudeur & de sa vertu, trouvera les affiditez qu'elle permet depuis si long-temps à cet homme, qui ne lui déplaît pas, & à qui elle est bien-aisé de plaire. . . La passion lui fait maintenant regarder ces choses comme innocentes, ou du moins comme des fautes legeres, en les comparant avec celles des personnes abandonnées aux desordres de leurs panchans ; mais alors la passion finie, lui laissant voir tout le déreglement d'une conduite si opposée à celle qu'inspire l'exacte vertu, & Dieu le lui montrant tel qu'il est, elle comprendra, mais trop tard, qu'il suffit pour être coupable que le cœur ne soit pas innocent. *Le même.*

De combien de pechez qui nous sont maintenant inconnus, on nous accusera alors.

Non seulement Dieu nous fera voir tous nos pechez ; mais il les fera voir avec toute leur malice, & avec tous les mauvais effets qui s'en sont suivis. C'est ce qu'il fera par le moyen de cette espece d'anatomie & de dissection du cœur humain, que fait le glaive de la parole, pour m'exprimer comme Saint Paul, qui penetre jusqu'aux fibres du cœur. Dans l'anatomie on fait trois choses, on découvre les parties interieures, on les separe de tout ce qui les environne, on en fait voir les diverses dépendances. Ainsi Dieu, dans cet examen des cœurs, découvrira les plus secrets pechez. Il separamera de nos actions les faux prétextes qui les couvrent, les vaines excuses qui les colorent, les noms specieux qui les déguisent, les plausibles dehors qui les enveloppent : pour faire voir que c'étoit usu-

Dieu dans ce jugement, non seulement nous fera connoître nos pechez, mais encore toute leur malice.

re, que ce qu'on excusoit par la coutume, & par la necessite du commerce; pour montrer que c'etoit simonie, que ce qu'on appelloit gratitude; pour convaincre que c'etoit impureté, que ce qu'on nommoit amitié innocente. Enfin, il fera remarquer tous les maux causez par certains pechez; ou, pour mieux dire, dans ces pechez il montrera les sources funestes d'une infinité de maux irreparables. A cette vûe que de reproches seront faits à ces peltes du genre humain, qui allument les guerres, qui excitent les discordes, qui depouillent les peuples, qui brouillent les familles, qui oppriment les pauvres, qui accablent les foibles, qui donnent tout à la faveur, & ne laissent aux loix & à la justice de force que contre les malheureux? *Le meme.*

A l'insiant de notre mort nous verrons Dieu comme notre Juge.

Les Juges de la terre les plus durs & les plus rigoureux nous écoutent comme suppliant avant que de nous juger comme coupables; nous nous accoutumons à leur voix & à leur visage avant que d'entendre leurs arrêts; & d'abord que nous verrons Dieu, ce sera comme coupables, & pour recevoir un arrêt de mort éternelle si nous le sommes. O terrible vûe! O Seigneur, je suis sorti de vos mains sans vous connoître; j'ai passé les premières années de ma vie sans avoir assez de raison pour voir que c'etoit vous à qui je devois la vie! Quand par la force de ma raison & de ma foi je vous ai connu, je ne vous ai pas servi, je ne vous ai pas rendula gloire que vous attendiez de moi, j'ai mené une vie de Payen & d'Idolâtre; quel sera maintenant mon sort pour toute l'éternité? *Le P. de la Rue, Sermon du Jugement particulier.*

Dieu découvrira dans ce jugement tout le mal que nous aurons fait.

La lumiere éclatante qui sortira du visage de ce Juge, nous fera découvrir en un moment toutes nos iniquités; l'on y verra les pechez qu'on a commis dans l'enfance, dans la jeunesse, dans un âge plus avancé, & dans la vieillesse même, où pour l'ordinaire le peché nous quitte plutôt que nous ne quittons le peché. On y verra le bien qu'on aura fait par des motifs criminels, l'abus des Sacrements, les irreverences dans les Eglises, & la prophanation des jours consacrez au service du Seigneur. On y verra tout le bien qu'on pouvoit faire & qu'on n'aura pas fait, tant de pertes de temps, tant d'inspirations rejetées, tant de folles dépenses faites au jeu, à la table, à la vanité, & au plaisir, tandis qu'on avoit pour les pauvres une dureté impitoyable. On y verra tout le mal qu'on pouvoit empêcher & sur lequel on aura fermé les yeux. O mon Dieu! qui penetrez & qui démêlez avec tant de justice tout ce qui se passe dans le fond des cœurs, si j'avois à me choisir un Juge dans l'affaire de mon éternité, je n'en voudrois point choisir d'autre que vous, parce que je suis convaincu que vous m'aimez, & que vous n'avez rien tant à cœur que mon salut. Cependant quelle crainte ne me doit point donner ce même amour, & cette patience avec laquelle vous me souffrez depuis si long-temps? Helas! que ferai-je quand vous vous leverez pour me juger: *Quid faciam cum surrexerit ad judicandum Deus? Livre intitulé: La véritable sagesse, du P. Paul Segneri.*

Job. 31.

La certitude d'un jugement qui se doit faire de chaque hom-

qu'un qui niât la verité de ce jugement, il faudroit qu'il n'eût jamais lû nos Écritures: mais de plus il faudroit le renvoyer à sa conscience. Car si l'on reconnoit un Dieu, comment nier le jugement? Peut-on se former l'idée d'une divinité qui ne soit pas juste, qui ne punisse pas le peché, qui après avoir formé les hommes, leur laisse faire tout ce qu'il leur plaît contre ses loix, contre son autorité, contre sa gloire, sans leur faire rendre aucun compte de leurs actions? C'est cette idée d'un Dieu juste & vengeur des crimes qui console les justes contre la médisance, les fausses accusations, & les calomnies. Mais c'est cette même idée qui doit effrayer les pecheurs dans les pechez les plus secrets, en les menaçant d'un juge qu'on ne peut ni éviter, ni tromper, ni corrompre, lors même qu'ils sont justifiés par le témoignage des hommes, qu'ils croyent avoir seduits ou trompez par leur hypocrisie. *Auteur anonyme.*

me en particulier.

Il est vrai qu'on se préoccupe & qu'on se trompe, lorsqu'on s'effraye pour les idées d'abandon, de necessité, de solitude, & de destruction, qui entrent dans l'image de la mort. Mais voici en quoi l'on ne se trompe pas; c'est lorsqu'on redoute le jugement de Dieu qui accompagne la mort: car il est certain que ce jugement ne peut être que terrible à une conscience, qui se sent chargée de divers pechez: & où est l'homme qui ne se trouve en cet état pour peu de reflexion qu'il fasse sur sa vie passée? Il est vrai que ce moment paroît redoutable, duquel on conçoit que dépend toute l'éternité: mais certainement le cœur de l'homme se fait aussi en cela diverses illusions: il s'imagine que c'est le moment de la mort qui est le prix de la vie éternelle, & il ne voit pas que ce n'est pas ce moment, mais toute la vie que Dieu demande; que ce moment n'a en soi rien qui soit plus agréable à Dieu que les autres, & que toute son importance consiste simplement en ce qu'il est le dernier; & qu'enfin ce n'est point ce moment qui contracte avec la justice de Dieu, mais tout le temps qu'on a passé dans l'impenitence. *Livre intitulé: L'art de se connoître soi-même, Tome 1.*

La mort n'est à craindre qu'à cause du jugement particulier qui la suit.

L'homme vit ici dans des tenebres si épaisses, qu'à peine s'aperçoit-il des plus grossieres de ses fautes, & encore les oublie-t-il ordinairement à mesure qu'il les commet; souvent même il se sert pour cela du ministère des autres, comme s'il avoit dessein d'en faire un plus grand amas. Car il y en a beaucoup, qui outre leurs propres pechez, se chargent encore de ceux d'autrui, & qui ont sous eux une infinité de gens, qui pechent, pour ainsi dire, sur leur compte, parce que les pechez qu'ils font, leur sont imputez par la justice de Dieu. Si l'on ne sçavoit point par experience, la maniere dont vivent la plupart des hommes, & qu'en consultant simplement la raison, on voulût deviner de quelle sorte se conduisent les gens qui croient, avec une certitude infailible, que dans peu de temps ils auront à subir ce terrible jugement; on ne s'imagineroit jamais qu'ils n'y pensassent presque point, que ce fût la moindre de leurs craintes, & qu'ils n'eussent aucun soin de s'y préparer. Il n'y a que l'experience sensible que nous avons & des autres & de nous-mêmes, qui nous puisse rendre croyable cette insensibilité. *Dans les Essais de Morale, Tome 4.*

La plupart des hommes ne pensent point au compte de leurs actions qu'ils ont à rendre à Dieu au jugement particulier.

On ne pourra rien cacher ni déguiser en ce jugement particulier.

Si ce jugement est terrible, parce qu'il regarde les hommes, & ce qu'ils ont reçu de Dieu, il l'est encore beaucoup davantage, parce qu'il sera impossible d'y rien cacher; nos actions se produiront d'elles-mêmes, pour nous accuser; elles y seront dépouillées de tous les déguisemens dont nous nous efforçons de les couvrir en ce monde, non seulement aux autres, mais à nous-mêmes; car nous sommes bien-aîsés de nous cacher autant que nous le pouvons le vrai motif qui nous fait agir, & de nous imaginer que nous avons agi par des vûes desintéressées, lorsque nous nous recherchons nous-mêmes; toutes ces fausses couleurs disparaîtront alors, & l'on verra vos intentions telles qu'elles sont dans le fond du cœur. Les mêmes, Tome 5.

Etat d'une ame criminelle de vant & après le jugement particulier.

O l'étrange condition que celle d'un pecheur, qui chargé de tant de pechez, rebelle à tant d'inspirations, coupable de tant d'ingratitude, entre deux éternités, l'une de peine, l'autre de récompense, entre le Paradis & l'Enfer, incertain, étonné, attend ce Juge qu'il a tant offensé, & cette sentence qui sera sans appel... C'est cependant ce qui doit bientôt vous arriver... Après la sentence portée, le pecheur abandonné au démon, de ce même lit, où il est mort, sera précipité dans les abîmes. O que dira alors cette ame malheureuse en mettant le premier pied dans l'Enfer, en voyant ces portes affreuses qui ne s'ouvriront jamais pour la laisser sortir, entendant les cris des damnés, & des démons, en approchant de ces flammes dévorantes, & de ces incendies éternels? Le Pere Paul Segneri, livre intitulé: De la véritable Sagesse.

Comme l'ame séparée de son corps est présentée au Tribunal de Dieu.

L'ame séparée de son corps, sera en même temps présentée devant le Tribunal de son Juge, pour y subir l'examen; mais quel Juge! mais quel examen! Il lui fera voir ses pechez; non plus dans les fausses lumieres de ses sens, ou de ses passions; mais dans les lumieres de la vérité même: elle en jugera comme Dieu en juge, quel changement! elle les verra, non plus obscurcis par son ignorance, déguisez par sa passion, excusés par de vains prétextes, justifiés même par une raison seduite; mais tels qu'ils sont en eux-mêmes: elle les verra non plus d'une vûe confuse, mais distincte, mais particuliere, & revêtus de toutes leurs circonstances. Mais quelles sont ces circonstances? La grandeur des bienfaits qu'elle a reçus de Dieu, & dont elle a si mal usé; la multitude des lumieres & des graces, dont elle a été prévenuë, & qu'elle a méprisées; la sainteté de l'état ou religieux ou chrétien, où Dieu l'avoit appellée, & qu'elle a profané; les moyens seurs & faciles qu'elle avoit eus de se sauver, & qu'elle a négligés; la patience avec laquelle Dieu a souffert ses pechez, & dont elle a abusé. Le P. Neveu, Tome 1. de ses Reflexions Chrétiennes.

Des choses dont nous ferons redevables à la justice de Dieu dans ce jugement.

Je croyois (mon Dieu) n'avoir à craindre que mes pechez dans ce jugement, & dans ce rigoureux compte que j'ai à vous rendre; mais hélas! je vois que vos dons & vos graces sont encore plus à craindre pour moi, puisque si je n'avois rien reçu, je n'aurois point de compte à rendre. Je vous dirai, Seigneur, aussi-bien que le mauvais serviteur: *Patientiam habe in me*; ah! Seigneur, ayez un peu de patience, donnez-moi encore quelque temps; mais je ne serai pas assez présomptueux pour vous dire comme lui, que si je vous demande du temps, c'est pour pou-

voir vous payer tout ce que je vous dois: car hélas! redevable à votre justice de dix mille talens, c'est-à-dire de dettes immenses que j'ai contractées par mes pechez, j'avoué de bonne foi que je me trouve insolvable; & ainsi si je vous demande que vous ayez un peu de patience, c'est pour avoir le temps de fléchir votre colere par le recours que j'aurai à votre clemence. Car je reconnois avec confusion, que je n'ai point d'autre ressource que dans ma penitence & dans votre miséricorde, point d'autre fond pour vous payer que les satisfactions de votre Fils, & le prix de son sang, qui est d'une valeur infinie. Le même, Tome 4.

Nous devons craindre de pecher dans la vûe de ce jugement si severe.

Qui est celui, qui, dans la vûe de ce jugement si severe, osera offenser Dieu, s'il vient à considerer que dans peu de temps, & peut-être un moment après avoir commis le peché, il sera cité pour rendre compte de toutes les pensées, de toutes ses paroles, & de toutes ses actions, à un Juge infiniment juste, qui ne distingue point la naissance, ni la qualité des personnes, & qui sans avoir égard à qui que ce soit, observe tres-severement toutes les loix de la justice; à un Juge puissant, qui peut faire tout ce qu'il veut, sans que personne soit capable de lui resister; à un Juge souverain, devant lequel tous les hommes paroîtront, de quelque condition qu'ils soient, pour entendre prononcer leur arrêt, soit pour la vie, soit pour la mort éternelle, seion les bonnes & les mauvaises actions qu'ils auront faites? Il faudroit avoir entièrement perdu la raison, pour n'être point effrayé de ce jugement. Auteur anonyme.

A l'instant de notre mort nous serons débarrassés de tout ce qui nous empêche maintenant de penser à ce jugement.

Ce qui empêche maintenant de nous connoître, & d'entendre la raison qui nous parle, & qui nous instruit de nos devoirs; c'est au dedans de nous le tumulte de nos passions; ce sont au dehors les objets que nous font voir nos sens, je veux dire, le mensonge & l'imposture, la flaterie qui nous seduit, la confusion, le bruit, le grand air du monde qui nous dissipe. Or à l'instant de notre mort, tout cela ne sera plus; il n'y aura plus de monde pour nous, parce que la figure de ce monde sera passée à notre égard: *Præterit figura hujus mundi*. Il n'y aura plus de passions dans nous, parce que la mort les aura éteintes; il n'y aura plus de flateurs auprès de nous, parce qu'il n'y aura plus personne qui ait intérêt à nous perdre. Abandonnez de toutes les créatures, nous resterons seuls avec nous-mêmes; & c'est alors qu'au lieu de ces mensonges agréables & avantageux qui nous auront flater, & dont nous n'aurons pas voulu nous defabuser; nous apprendrons des vérités fâcheuses que nous n'aurons jamais scûtés, parce que nous aurons affecté de ne les pas scavoir. C'est alors que nous verrons des défauts réels & grossiers, là où notre esprit se figuroit des perfections imaginaires. Hé! quelle sera notre surprise de nous voir peut-être condamnez pour les choses mêmes dont on nous aura félicités & applaudis. Le Pere Giroust, dans son Avert, Sermon du Jugement.

L'examen que Dieu fera alors de toutes nos pensées, & de nos actions.

Dieu dans la pensée de l'Apôtre est le plus subtil & le plus pénétrant Anatomiste de notre cœur: il en scait faire toutes les dissections; il entre dans tous les plis & replis de l'ame, pour en discerner les mouvemens les plus cachez; car c'est l'image sous laquelle S. Paul nous le represente: *Pertingens usque ad divisionem anima ac spiritus, compagum quoque ac medullarum, & discretor cogitationum & intentionum*.

Ad Hebr. 4.

num cordis. Il débrouillera ce mélange de passion & de raison ; il separera l'une d'avec l'autre : il mettra d'une part la raison , & d'autre part la passion ; il distinguera les intentions & les prétextes , les apparences & les effets , l'illusion & la vérité ; & de ce discernement , il nous fera conclure à nous-mêmes , à nous deormais malgré nous raisonnables , qu'il n'y a eu dans nous que malice & iniquité. Voyez , nous dira-t-il , en nous appliquant un rayon de sa lumière ; voyez & connoissez le motif qui vous a fait agir en telle & telle affaire , & en telle & telle occasion. Ici c'est une maligne envie , à laquelle vous scavez donner toute la couleur d'un véritable zèle ; là c'est une vengeance que vous déguisez sous un faux zèle de justice : vous étiez officieux & charitable ; mais vous ne l'étiez que pour mieux parvenir à vos fins : vos actions étoient édifiantes ; mais en édifiant le prochain , vous vous cherchiez vous-mêmes , & ne cherchiez que vous-mêmes. Ah ! Chrétiens , que d'hypocrites , à qui Dieu tout-à-coup levera le masque ! Que de vertus chimeriques & plâtrées , dont nous recevrons plus de confusion , que de nos vices mêmes reconnus de bonne foi ! Que de merites prétendus , qui auront eu dans ce monde toute leur récompense , & qui ne seront payez dans l'autre que d'une éternelle confusion ! *Le même.*

Combien une ame est surprise en sortant de ce monde.

Quelle est la surprise d'un ame en sortant du monde , lorsqu'elle voit l'inutilité des choses qui l'ont occupée ? Elle a laissé après elle dans le monde tout ce qu'elle y possédoit : biens , palais , emplois , grandeurs , réputation ; & elle ne trouve dans la région où elle entre qu'une effroyable pauvreté ; nulle bonne œuvre , nul mérite devant soi. Elle connoît , mais trop tard , combien tout ce qui l'a occupée étoit indigne de ses soins : seule , éperdue , étonnée de ce que tout lui échappe , de ce que cette figure du monde qu'il enchanteroit est passée , & qu'elle se trouve les mains vuides ; quelle douleur ne sent-elle point ? quelle crainte , dans la vue du compte qu'elle va rendre à Dieu ? *Le P. Cheminai , dans ses sentimens de piété.*

La crainte qui fait le Pecheur qui paroît au jugement de Dieu.

Quelle est la crainte & la frayeur de celui qui se voit devant le tribunal de ce Juge souverain , qui va décider pour jamais de son état ? Il voit le nombre presque infini de pechez qu'il a commis , qui ne lui étoient pas sensibles dans le détail ; mais qui tous ensemble lui paroissent comme des montagnes : cette multitude de paroles qu'il a inutilement proferées ; cette foule de distractions & de pensées vaines , dont une seule n'échappe ni à la connoissance , ni à la justice de Dieu : il voit ses actions les meilleures , selon l'expression du Prophete , auprès de la sainteté de Dieu , comme un linge souillé : tout ce qu'il a jamais dit , fait , ou pensé contre son devoir , est exposé devant ses yeux : il trouve des troupes de démons impitoyables qui lui supposent des crimes , & qui l'accusent des crimes mêmes qu'il n'a jamais commis : il voit ces flammes de feu , ces abîmes souterrains , ces tenebres affreuses , tout cela prêt à recevoir ceux qui y seront précipitez. Tous ces objets si terribles se montrent à un homme au moment qu'il expire , frappent son esprit ; & si sa vie ne répond pas aux devoirs de son état , ils le remplissent de frayeur , ils le penetrent , &c. *L'Abbé de la Trappe , dans les devoirs de la Vie Monastique.*

Rappelez dans votre memoire cet instant , où le Pere de famille doit vous dire : *Jam non poteris villicare.* Voilà ce temps , cette vie , ce nombre d'années que je vous avois laissées , pour me marquer votre fidélité , & mériter la récompense que j'ai préparée à mes Elus , lesquels sont passez & écoutez. Il ne s'agit plus de regrets , de desirs , de vœux , de promesses ; rendez compte de votre conduite ; si votre vie n'a pas été reguliere & chrétienne , comment pourrez-vous soutenir le reproche si juste que ce Juge vous fera d'avoir pendant les quarante & cinquante années été si peu prévoyant , que de n'avoir peut-être pas fait une action digne de l'éternité ? N'est-ce pas ce que vous avez vous-même avoué avec confusion , quand on vous a déclaré que vous aviez peu d'heures à vivre ? Il faut maintenant subir le jugement de Dieu ; & quel jugement ? un jugement exact , où rien n'échappe , ni à la connoissance du Juge , ni à ses vengeances ; un jugement severe & irrevocable , dont les conséquences sont éternelles , & où il s'agit d'un bonheur & d'un malheur qui ne finiront jamais. C'est là qu'il faut aller rendre compte de tant de graces perduës , de tant d'inspirations negligées , de tant de Sacremens prophanez. C'est là qu'il faut aller recevoir sa sentence , & le juste châtimement de tant de crimes. *Le P. Giroust , Sermon de la bonne mort.*

Reproche qu'un pecheur doit essuyer avant que d'être présenté au jugement.

Quelle excuse pourra alleguer un pecheur au jugement de Dieu ? J'ai été entraîné , direz-vous , par la coûtume , & les mauvais exemples ; mais quand la coûtume du monde est préjudiciable à vos interêts , la suivez-vous ? Quand vous reglez-vous sur l'exemple des méchans pour vos affaires temporelles ? Et vous le faites pour votre salut. L'Evangile n'étoit-il pas la regle de votre conduite ? Ignorez-vous les maximes qu'il renferme ? Ne scavez-vous pas ce qu'il défend , ce qu'il ordonne ? Mais vous avez été obligé de pecher par la necessité de vos affaires , pour établir une famille , pour avancer vos enfans , pour soutenir votre condition ; en un mot , pour vous tirer de la misere. Voilà ce que vous dites ; mais quelle plus grande affaire aviez-vous que celle du salut ? Ne vous a-t-on pas dit mille & mille fois , que sert-il à un homme de conquérir tout le monde , s'il perd son ame ? Souvent vous avez préféré votre honneur à votre plaisir ; vous deviez donc par une raison plus forte , préférer votre ame à vos interêts temporels. Ce que j'ai fait , ajoutez-vous , étoit si peu de chose : ce n'étoit rien. Ah ! pesez ce rien au poids du sanctuaire , & vous verrez que c'est quelque chose de grand , dès qu'il offense Dieu. Mais le peché n'a duré qu'un moment , & pour un moment de plaisir on me damne ! Vous le scavez bien : n'étoit-ce pas à vous à y prendre garde ? ne vous l'avoit-on pas dit ? Hé ! a-t-il tenu à vous que le peché n'ait duré plus long-temps ? si Dieu ne vous avoit retiré du monde , n'auriez-vous pas continué de l'offenser ? Vous y étiez resolu : il voyoit votre volonté ; vous n'êtes donc pas moins coupable. Que reste-t-il donc pour vous excuser ? Quoi ? votre ignorance ? Hé ! qu'avez-vous ignoré de toutes les veritez de l'Evangile ? ou si vous les avez ignorées , combien de moyens n'aviez-vous pas pour vous en faire instruire ? &c. *Sermon manuscrit , pour le Vendredi de la quatrième semaine de Carême.*

Le pecheur ne trouvera point d'excuses à son peché , au jugement de Dieu.

La multitude effroyable des pechez dont il faudra rendre compte au jugement particulier.

Qui est l'homme lequel faisant reflexion sur les differentes occupations de sa vie, puisse s'assurer qu'il a passé un seul jour sans déplaire à Dieu? Faisons un amas des pechez qui frappent nos yeux; des pechez qui échappent à notre vûë; des pechez qui scandalisent le monde; des pechez que le monde estime, & qu'il honore du nom de vertu; des pechez que nous sommes forcez de condamner malgré nous; des pechez que nous n'excusons, que parce que nous ne sommes pas dans la disposition de nous en corriger. Faisons un amas des pechez d'une jeunesse, laquelle emportée par la passion, n'écoute ni raison, ni devoir, ni religion; des pechez d'un âge plus avancé, qui se sert de la raison, pour s'égarer avec plus de reflexion & d'opiniâtreté; des pechez que nous commettons, parce que nous sommes engagez dans de certains états, dont nous ne voulons point peser les obligations. Ajoûtons à nos propres pechez, les pechez d'autrui, dont nous sommes responsables, parce que nous ne nous sommes point mis en peine d'en arrêter le cours. Posons pour principe, que quoi que le peché ne paroisse point au dehors, il est consommé dès le moment que le cœur est infecté. Posons pour autre principe que l'on peche aussi-bien en ne s'acquittant point de ses devoirs, qu'en transgressant positivement la loi de Dieu. Posons pour troisième principe, que la complaisance, la coutume, les respects humains ne font que de vaines raisons, auxquelles Dieu n'aura aucun égard dans le compte que nous aurons à lui rendre. Ah! que de pechez! Et David n'avoit-il pas raison de demander à Dieu, qu'il n'entrât point en jugement avec son serviteur, parce que nul homme vivant ne pourra se justifier devant lui? *M. Lambert, dans l'Année Evangelique, Homelie cinquante-unième.*

Dieu n'examinera pas seulement le mal que nous aurons fait; il examinera encore rigoureusement le bien que nous aurons mal fait, le bien que nous pouvions faire, & que nous n'avons pas fait. Serions-nous en état à present de rendre compte de notre conduite? Il ne devoit pas y avoir une seule action dans toute notre vie, qui ne se rapportât à Dieu; & peut-être aurions-nous de la peine à trouver une seule action dans toute notre vie, que nous ayons faite uniquement pour Dieu. Pour être alors en assurance, examinons maintenant de bonne foi quel usage nous avons fait de tous les moyens que nous avons d'arriver à la perfection de l'état que nous avons embrassé. Si l'on est engagé dans le monde, comment est-ce qu'on s'est acquitté de son emploi? Si l'on est dans l'état Ecclesiastique ou Religieux, comment est-ce qu'on a rempli ses obligations? Helas! peut-être que je suis à la veille de ce jour décisif de mon sort éternel; peut-être que je n'ai plus que quelques jours à vivre, & une éternité à regretter le temps que j'ai si mal employé. Ah! si le serviteur peu industrieux est reproché pour avoir enfoui le talent; que dois-je penser de l'inutilité de ma vie, & d'avoir négligé tant d'occasions de faire des actions de vertu? *Le P. Croiset, Tome 1. de sa Retraite spirituelle.*

La crainte qu'on doit avoir du jugement que Dieu

Les Chrétiens doivent trembler dans la pensée du compte qu'ils ont à rendre au jugement particulier. Un homme ne sentoit pas le poids de ses dettes; il les avoit contractées, & il

ne s'en apercevoit pas. Il vivoit en paix, parce qu'il n'avoit pas la lumiere de Dieu, pour découvrir à fond quel étoit son véritable état; mais aussi-tôt que Dieu commença à le faire paroître en sa presence, il connoit ses dettes presque infinies, & dans la surprise épouvantable où il se trouve, il comprend qu'il ne lui reste plus d'autre esperance que dans la bonté de son Maître, qu'il tâche de fléchir par ses gemissemens & par ses larmes. C'est l'état où Saint Bernard nous represente qu'il s'étoit souvent trouvé. Je ne m'arrête point, dit-il, à cette justice apparente qui nous trompe nous-mêmes, ni à ce jugement si faux que nous faisons de nos dispositions interieures. C'est Dieu que je crains, c'est sa lumiere que j'approche; & c'est elle cependant que je desire, afin qu'elle me fasse connoître le nombre infini de mes dettes, lors que Dieu a encore de la patience pour moi, & que je puis trouver le moyen d'y satisfaire en partie. La plus grande misericorde de Dieu sur moi, est de me juger avant qu'il me juge un jour, quand ses jugemens seront sans misericorde. *Livre intitulé: Instructions Chrétiennes, pour le 21. Dimanche après la Pentecôte.*

C'est dans ce même esprit que Saint Chrysostome, après avoir dit, qu'il est presque inconcevable combien chacun commet de fautes dans toutes sortes d'états, d'âges, de sexes, & contracte insensiblement de dettes. Qui peut comprendre, dit ce Pere, combien, par exemple, les gens d'épée font de violences, combien d'excès, combien de desordres, lors qu'ils sont à l'armée? Qui peut s'échapper à leur dureté & à leur orgueil, ou à leur avarice? & qui ose seulement élever la voix pour se plaindre des excès de ces hommes sans pitié, qui boivent l'iniquité comme l'eau, qui ne connoissent pas même le nom de la vertu, ou qui ne la connoissent que pour en faire des railleries? Qui peut dire aussi de combien de dettes se rendent redevables à ce jugement de Dieu, les personnes de robe, les Magistrats qui ont toute la justice entre les mains, & qui sont souvent si injustes dans leurs jugemens; qui suivent ou leurs intérêts, ou leur haine, ou leur amitié dans les sentences ou les arrêts qu'ils portent; qui n'ont que des rebuts pour la veuve & pour l'orphelin, & qui sont lâches & sans vigueur pour résister à la violence de ceux qui travaillent à les opprimer? Qui peut ne pas plaindre les déreglemens du commun du peuple? cette foule de pechez des Marchands, des Artisans qui font un jeu du mensonge, & qui le regardent comme un moyen commode pour s'enrichir? Ils n'aiment que le gain; ils ne respirent que la terre; ils ont des envies cruelles les uns contre les autres; ils se déchirent par des médisances atroces. Combien les riches commettent-ils d'injustices contre leurs domestiques, contre leurs officiers, contre leurs fermiers? Ils imposent des charges excessives à des misérables qui meurent de faim; ils les tourmentent tous les jours par de nouvelles exactions. Que la terre ait produit, ou qu'elle n'ait rien produit, ils ne remettent rien de leurs vexations ordinaires, & ils ne font pas la moindre grace. Ils sont prêts de joindre les emprisonnemens à la ruine de ces personnes, & ils les traitent comme des barbares. Cependant qui fait reflexion à ces choses, & qui ne colore même ces duretez d'un prétexte de justice? Qui

Le grand compte que les personnes de toutes sortes d'états auront à rendre à ce jugement.

Qui pense qu'il rendra compte à Dieu de ces severitez? Que si on passoit dans l'Eglise, & qu'on allât examiner les personnes même qui font profession d'être plus à Dieu, combien y découvrirait-on de fautes, dont souffrent ceux, qui en sont les plus coupables, ne s'aperçoivent gueres? Combien y comptet-on par le déreglement de ses paroles? Combien y cause-t-on de scandales? Combien y blesse-t-on la conscience des foibles par le mauvais exemple qu'on leur donne? Ainsi parcourant les pechez de tous les états, & de toutes les conditions, qui n'a pas sujet de trembler dans la pensée qu'il faut comparoitre au jugement de Dieu, pour y rendre un compte severe & exact de toutes ses actions?

Le même.
Une ame saisie de frayeur des jugemens de Dieu, & qui pense serieusement au compte exact de tant de fautes qu'elle a commises, embrasse de tout son cœur, tout ce qui peut contribuer à se décharger de ce fardeau qui l'accable. Il n'y a point de profession de vie si penible dans les plus austeres religions qui ne lui paroisse douce. La surprise où l'on se trouvera lorsqu'on paroitra devant Dieu, ne laisse point maintenant d'autre moyen de se rassurer d'une si juste crainte, que d'implorer la misericorde de Dieu, & de satisfaire sa justice. *Le même.*

La résolution qu'il faut prendre dans la pensée de ce jugement qui se fera à la fin de notre vie.

Pour nous préparer à paroître devant Dieu à ce jugement, il faut expier ses pechez par la penitence.

J'avoué que l'obligation de faire penitence est rigoureuse à la nature; mais elle est indispensable dans la Religion. Ah! Chrétiens, puisque nous n'avons point d'autre ressource pour nous préparer à ce jugement si rigoureux & si terrible, qui doit décider de notre sort, pouvons-nous apporter trop de soin, pour apaiser la colere de notre Juge, afin qu'étant mis dans la balance, nous ne soyons pas trouvez legers, & que le poids de nos bonnes œuvres l'emporte sur celui des mauvaises? Quelque grand pecheur que vous soyez, ou que vous ayez été, ne desesperez pas d'obtenir misericorde pendant que vous êtes en cette vie, puisque vous avez pour Juge ce même Dieu qui est venu pour sauver les pecheurs; mais ce ne fera que les pecheurs véritablement penitens; les plus énormes crimes lavez dans le Sang de Jesus-Christ, & dans les larmes de la contrition, non seulement ne seront pas imputez à ceux qui les auront commis, devant le Tribunal de Dieu, mais ils seront la source de leur gloire, & une reparation qu'ils iront faire à la Majesté de ce souverain Juge. *L'Abbé du Jarry, Sermon pour le jour des Cendres.*

Frayeur d'une ame qui va être présentée au jugement de Dieu, à la vue de ses pechez.

Quelle épouvante, & quel effroi, de voir comme renaître du fond de la conscience une multitude innombrable de crimes, qui avoient été jusqu'alors ensevelis dans l'oubli! Helas! que de pechez de jeunesse qui avoient échappé à nos recherches, que de pechez grieffs qui nous avoient paru des actions indifferents, & combien de ceux-mêmes dont on s'est accusé, qui, faute de contrition, ne nous ont pas été pardonnez! tout cela se presente à l'esprit, quand on paroît devant Dieu: & quel trouble, quelle frayeur à la vue de tant de monstres d'iniquité? Bon Dieu! que d'omissions dans les devoirs de son état, que d'actions même de pitié qui ont besoin de penitence, que de Sacremens prophanez, & que de talens enfouis, que de graces! le prix du Sang de Jesus-Christ, ou méprisé ou

Tome III.

perdu: importants remords, conscience accablante, quels regrets, & quelle épouvante ne causez-vous pas? *Le P. Croiset, Tome second de ses Retraites.*

Concevez, s'il est possible, quelles sont alors les horribles frayeurs d'une ame, qui sent qu'elle ne tient plus au corps que par un souffle, & que dans deux ou trois instans elle va comparoitre devant le redoutable Tribunal de Dieu. Elle n'a point alors de pire ennemi que sa conscience; c'est elle qui lui represente, avant même qu'on expire, tous ses faits; elle prévient, pour ainsi dire, le jugement & l'arrêt... On sent que le temps va finir, & l'on se voit à l'entrée de cette épouvantable éternité: l'incertitude de son sort, la crainte d'un malheur éternel, les raisons qu'on a de le craindre, reduisent l'ame dans un état qu'on peut appeller un enfer anticipé. *Le même.*

Sur le même sujet.

Cette pauvre ame, sur le point de comparoitre devant Dieu, ce souverain Juge, qu'elle sçait avoir si souvent outragé, se voit chargée de dettes, & elle n'a ni le temps, ni tous les moyens de les acquitter; elle pourroit à la verité trouver encore dans les merites, & dans le Sang du Redempteur, de quoi satisfaire à la justice divine; mais est-elle en état de s'en servir? Troublée, effrayée au point qu'elle l'est, a-t-elle toute la presence d'esprit, & la tranquillité nécessaire pour cela?... Mais ce moribond expire, & à l'instant son procès est instruit, l'arrêt est prononcé, la sentence est exécutée; à l'instant cette personne entre dans l'effroyable éternité; à l'instant, si elle est damnée, elle sent toute la rigueur des supplices qu'elle doit souffrir. *Le même.*

L'état où l'ame se voit avant que de paroître devant Dieu

On n'a égard ni à l'âge, ni aux emplois, ni à la qualité; de tous les titres, le seul qui reste, & que l'on considere après la mort, c'est celui de Chrétien, & c'est sur ce titre qu'on nous juge. Les promesses solemnelles qu'on a faites au Baptême, les obligations étroites qu'on y a contractées, tous les préceptes de la Loi Chrétienne, & les maximes de l'Evangile, servent de regle à ce jugement. Et si cette ame est en peché mortel, ne fût-ce qu'un desir criminel, qu'un peché de pensée, elle est sur l'heure même condamnée aux feux éternels. Quelque dur que soit ce jugement, quelque épouvantable que soit la sentence, l'ame sent elle-même la justice de son arrêt. Là les excuses n'ont plus lieu, on ne pense pas même à alleguer ni foiblesse, ni surprise, ni mauvais exemple, ni violence de la tentation; on voit, on sent tout son tort; & tous ces vains prétextes, toutes ces frivoles raisons qu'on apporte durant la vie pour s'excuser, ou pour s'étourdir, augmentent alors nos regrets, & allument contre nous-mêmes notre colere & notre indignation. Tout est donc perdu! temps, moyens de salut, prix infini du Sang & de la Mort du Redempteur, tout est perdu pour moi, & tout est perdu pour toujours, puisque je perds Dieu lui-même. *Le même.*

Dans ce jugement on n'a acception de personne, on n'a égard qu'au mérite.

Quelque chose que nous ayons faite, nous avons sujet d'apprehender qu'on ne nous rapproche au jugement de Dieu, que nous n'ayons pas fait assez de bonnes œuvres, pour satisfaire à nos pechez, que notre penitence est sterile, & que nous n'ayons pas rempli tous les devoirs d'un Chrétien: *Non invenio opera tua plena.* Qui sçait si notre souverain Juge, après avoir examiné toutes nos a-

Nous avons sujet de craindre que nos bonnes actions ne soient pas telles au jugement de Dieu, qu'il les demande.

R

Apocal. 3.

ctions au poids du sanctuaire, ne nous declarera point au jugement particulier, que nous avons beaucoup moins qu'il ne faut, pour meriter une vie bienheureuse dans le

Daniel. 5.

Ciel ? *Inventus es minus habens.* C'est ce qui nous doit faire craindre que nos meilleures œuvres ne soient indignes de paroître devant Dieu, qui est la sainteté même, & que toute notre justice, si Dieu la mesure à la perfection de la sienne, n'ait plus rien de juste, selon cette parole de Saint Gregoire : *Justitia nostra, justitia Dei comparata, injustitia est.* Ce saint Docteur s'exprime ainsi, parce qu'il sçavoit que pour l'ordinaire, nous mêlons dans ce que nous faisons même pour Dieu, tant d'orgueil & d'amour propre, que quelque bonnes que nos actions paroissent aux yeux des hommes, nous avons sujet d'apprehender qu'elles ne meritent d'être condamnées par celui, qui étant la souveraine verité, voit les choses comme elles sont. *M. de Sainte Marthe, Tome 1. de ses Traitez de Pieté. Traité des pechez veniels, ch. 5.*

On attend presque toujours trop tard à se préparer à rendre compte à Dieu.

Quel moyen de se préparer à cet examen rigoureux parmi toutes ces occupations tumultueuses, qui laissent à peine un moment de loisir pour réfléchir sur soi-même ? Sera-t-il temps de s'y disposer lorsqu'on sera sur le terme de payer les communs devoirs de la nature, & qu'on se sentira approcher de la présence de son souverain Juge ? Si un Soldat ne mettoit ses armes en état, que dans le moment qu'il faut aller au combat ; si un Financier ne dressoit ses comptes, que lorsqu'il les faut rendre devant le Prince ; si un Avocat ne composoit son plaidoyer, que lorsqu'il est au parquet ; pourroient-ils à votre avis se plaindre avec justice, qu'on les estimât des foux ou des temeraires ? Et pouvons-nous desapprouver le dessein que l'amour de son salut inspire à une personne de se retirer pour quelque temps dans la solitude, pour travailler sans nul empêchement à cette affaire importante ? *Livre intitulé : Entretiens de l'Abbé Jean, & du Prêtre Eusebe, 11. Entretien.*

On sera jugé & condamné non seulement pour les pechez commis, mais encore pour les bonnes œuvres qu'on a omises.

On examinera l'homme, non seulement sur le mal qu'il a fait, mais encore sur le bien qu'il n'a pas fait, & qu'il pouvoit faire. Bien des gens seront condamnés au jugement de Dieu, non pour les pechez qu'ils ont commis, mais pour les bonnes œuvres qu'ils ont omises. S'ils n'ont rien fait, direz-vous, sur quoi seront-ils condamnés ? Mais aussi s'ils n'ont rien fait, sur quoi seront-ils recompensés ? Il n'y a pourtant point de milieu. Merite-t-on récompense pour n'avoir rien fait ? Et puis n'est-ce pas un grand mal de ne rien faire pour un Dieu qui a tant fait & tant souffert pour nous ? N'est-ce pas un grand mal de ne rien faire quand le Seigneur nous commande de travailler ? Un serviteur fainéant n'est-il pas coupable ? Le croyez-vous justifié, quand il vous dit qu'il n'a rien fait, étant gagé pour vous servir ? C'est pour cela que vous le punissez, & c'est pour cela même que Dieu dans son jugement vous condamnera. *Le P. Neryeu, Tome 1. de ses Reflexions.*

On examinera même le bien, que nous n'avons pas bien fait.

On examinera l'homme dans ce jugement, non seulement sur le bien qu'il a omis, mais encore sur le bien qu'il a fait, mais qu'il a mal fait : car ce n'est pas assez de faire le bien, il faut le bien faire. Il faut pour qu'une action soit bonne, qu'il n'y manque rien, ni dans son principe, ni dans sa fin, ni dans son objet, ni dans ses circonstances. Combien y en a-t-il où tout cela se trouve ?

Que d'actions qui paroissent bonnes & de poids, & quand elles seront pesées au poids du sanctuaire, se trouveront legeres ! une seule circonstance, une vûë humaine, un retour sur soi, est capable de tout gêner, & d'une matiere de merite, en faire un sujet de condamnation. *Le même.*

Dans l'instant qui suit la mort, un pecheur voit devant ses yeux, toutes les pensées, toutes les paroles, & toutes les actions de sa vie, dépeintes avec des couleurs si vives, & si naïves, qu'il lui est impossible de ne les pas reconnoître ; il ne faut point rappeler ses idées, ni faire de longs discours ; parce que l'ame séparée du corps, ne se servant plus de phantômes pour ses connoissances, mais ayant seulement les images que Dieu lui imprime ; tout d'un coup, & tout d'une vûë, mais d'une vûë éclairée & penetrante, cette ame, dis-je, voit toute sa vie, qui lui est représentée comme dans un tableau. Maintenant nous ne voyons nos pechez qu'en gros, & confusément : d'où vient que notre conscience est comparée à un livre, mais à un livre qui est roulé, à la maniere de ceux des anciens, qu'on appelloit pour cette raison des volumes, où les lettres, & les syllabes étant les unes sur les autres, on n'y voyoit ni suite, ni liaison ; mais quand on venoit à les développer, alors on y lisoit une histoire, ou quelque autre discours ; de même maintenant, nos pechez sont dans notre conscience comme dans un livre, & dans un volume roulé & plié, nous ne les voyons qu'en gros, tout y est confondu & sans ordre ; mais quand Dieu ouvrira ce livre, nous y lirons alors toute l'histoire de notre vie. *L'Autheur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne.*

Les pechez de toute notre vie nous seront alors représentés, comme dans un tableau.

Le voici donc ce pecheur devant le Tribunal redoutable de la justice divine, en présence de Jesus-Christ son souverain Juge, pour y être examiné. On ouvre ces grands livres de compte, où tous les pechez qu'il a commis durant toute sa vie sont écrits tout de suite. On lui decouvre comme dans un miroir toutes les folies de sa jeunesse, & tous les desordres de sa vie ; tout y est marqué par années, par mois, par semaines, & par heures. On lui demande compte des moindres pensées, & des moindres paroles oiseuses ; sa conscience l'accuse par les reproches qu'elle lui fait, & lui tient lieu de mille témoins. O examen redoutable ! Ah ! s'il faut rendre compte jusqu'aux paroles oiseuses, que fera-ce de tant de médisances, de tant de juremens, de tant d'imprécations, de tant de paroles deshonnêtes, de tant d'actions criminelles ? *Entretiens spirituels du P. le Maître.*

Le pecheur examiné au jugement particulier.

Rends compte, dira Dieu, de tant de scandales que tu as causez ; de tant d'ames que tu as perduës par ton mauvais exemple ; de tant de pechez que tu as fait commettre aux autres par tes sollicitations, & par tes pernicieuses maximes ; de ces serviteurs & de ces enfans qui se sont perdus par ta faute, & par le peu de soin que tu as eu de les instruire. Falloit-il que tu fisses l'office du démon en perdant les hommes que j'avois rachetez au prix de mon Sang & de ma vie ? N'aprehendai-je point ces reproches ? aucun de ceux qui sont sous ma conduite ne s'est-il perdu par ma faute ? mes exemples n'ont-ils scandalisé personne ? Helas ! neme suffit-il pas de me damner, sans être cause de la damnation des autres ? Ah Juge redoutable, que j'ai sujet de craindre vos jugemens ! *Le même.*

On sera rendre compte au pecheur des maux qu'il a fait commettre.

Le pecheur se voyant accusé & condam-

Le pecheur ne trouvera point d'excuse, & demeurera sans replique.

né au jugement de Dieu voudroit s'excuser; mais aussi-tôt sa propre conscience s'éleve contre lui, & lui fait voir qu'il est inexcusable. 1°. Du côté de Dieu, qui ne lui a jamais refusé ses graces, & qui lui a donné tous les moyens de faire son salut. 2°. Il est inexcusable du côté du démon, parce que s'il a été vaincu, c'a été par sa faute; Dieu lui ayant donné assez de graces pour surmonter toutes les tentations, s'il eût voulu s'en servir. 3°. Il se verra inexcusable du côté des hommes, & des occasions du péché, puisque c'étoit à lui d'éviter ces dangereuses occasions, & ces mauvaises compagnies. Il se voit donc dans le dernier desespoir; d'un côté il voit les démons qui l'environnent; de l'autre les Anges qui se retirent. Il voit sur sa tête un Juge irrité, & sous ses pieds un enfer allumé. Tout ce qui est au dehors s'éleve contre lui, & il se sent au dedans déchiré par les cruels remords de sa conscience.

Le même.

Nous tenons compte à Dieu dans

Craignons le sort & la punition du méchant serviteur qui avoit enfoncé & rendu inutile le talent qu'il avoit reçu. Ce que nous

avons d'autant plus de sujet d'apprehender, que non seulement nous avons rendu inutiles tous les avantages que nous avions reçus du Ciel, mais que nous nous en sommes servis pour offenser celui qui en est l'auteur, & pour nous attirer un malheur éternel. Ah! quel sanglant reproche Dieu ne nous fera-t-il point un jour sur ce chapitre, quand il nous fera voir qu'ayant reçu tant d'avantages pour nous sauver, & pour acquérir des biens immenses dans le Ciel, nous nous en sommes servis contre Dieu & contre nous-mêmes; que notre esprit capable de connaître Dieu, & de s'occuper de ses divines perfections, ne s'est occupé que de bagatelles; que pouvant acquérir avec les bonnes qualitez que nous avions, des tresors de merites, nous en avons amassé des tresors de colere? Nous serons condamnez comme des serviteurs inutiles, & méchants. Mais nous éviterons cette condamnation, en employant maintenant ces talens au service du maître dont nous les avons reçus, & il nous en tiendra compte pour l'éternité bienheureuse. *Auteur anonyme.*

ce jugement des talens naturels que nous avons reçus.

JUGEMENT DERNIER,

ET GENERAL; ET TOUT CE QUI regarde cette Matiere.

AVERTISSEMENT.

Comme le jugement general a quelque chose de commun avec le jugement particulier, dont nous avons parlé au Titre précédent; on ne doit pas s'étonner si l'on retouche ici quelques matieres semblables, telles que sont les qualitez du Juge; l'examen & la discussion des pechez; la condamnation des coupables, & quelques autres, qui ne sont différentes que dans la maniere dont elles se feront dans l'un & l'autre jugement. Mais nous tâcherons de les rapporter d'une maniere différente, afin de ne point user de redites, si ce n'est dans quelque dessein, ou dans quelque division de Discours, ce que je n'ai pu éviter.

Pour choisir un dessein, & former un plan de Discours, sur un sujet aussi vaste & aussi ample qu'est celui-ci; on peut considerer ce dernier jugement, ou en general, en faisant voir sa nécessité, la crainte que nous en devons concevoir en cette vie, la frayeur qu'il jettera dans l'ame des reprouvez, quand ils paroistront au Tribunal de ce souverain Juge; les effets, que la pensée & la crainte de ce redoutable jugement doit produire dans un Chrétien.

Que si nous envisageons ce jugement par quelque endroit qui interesse davantage l'Auditeur; tout ce qui se passera en ce grand jour se réduit à quelqu'une de ces circonstances; aux signes qui précéderont le jugement, & qui sont marquez par les Prophetes & dans l'Evangile; à la personne & aux qualitez du Juge; aux personnes qui paroistront à ce jugement; aux chefs d'accusation qui seront produits contre les pecheurs; aux preuves & aux témoins; à la colere qui paroistra sur le visage du Juge; à la sentence qui sera prononcée contre les reprouvez; enfin, à l'issue de ce jugement, c'est-à-dire, à l'exécution de la sentence portée. Ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse faire un discours du jugement en faveur des justes, & faire voir la joye & la consolation qu'ils auront alors; les eloges qu'ils entendront de la bouche de leur Juge; la gloire qu'ils recevront; les couronnes & les recompenses qui les attendent dans le Ciel, &c.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Desseins & Plans de Discours sur ce sujet.

ON peut prendre pour sujet & pour division d'un Discours; 1°. La nécessité d'un jugement dernier, qui en fera le premier Point. 2°. La maniere dont il se fera. Ce sera le second. Pour conclure de là, que la pensée & la crainte que nous en devons concevoir, nous doit porter à vivre de telle sorte, que nous ayons lieu d'esperer un issue favorable de ce jugement.

Le premier Point se peut prouver; 1°. Par la même raison qu'il y a un Dieu; parce que ce Dieu doit nécessairement être juste, & punir les crimes: ce que nous ne pourrions conclure, s'il n'y avoit un jugement general; puisque les plus grands crimes, & les plus grands criminels ne sont souvent ni punis, ni même connus en cette vie.

R 2